

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2015

ETAIENT PRESENTS :

MM et Mmes – FALCONNET – MICHEL – M'PIAYI – AUDARD – POPARD – VIGREUX – BOILEAU – BUIGUES B. – CROS – RAILLARD – ESMONIN – PIGERON – AMODEO – BERNARD – FOURGEUX – BAGNARD – JACQUOT – DAL MOLIN – BUIGUES J.F. – BUCHALET – AGLAGAL – FERRARI – RICHARD – BRUGNOT – MARINO – CARLIER – ACHERIA – LAKRI – CHERIN – KATZER – BLANDIN

EXCUSES REPRESENTES :

Madame MARTIN donne pouvoir à Monsieur FALCONNET

ABSENTS / EXCUSES :

Monsieur BONADEI

Th. FALCONNET – Je vais tout d'abord vous demander de bien vouloir procéder à la désignation de la secrétaire de séance. Je vous propose que ce soit Mme Aurélie FERRARI. Y-a-t-il des votes contre, des absentions ?

Mme Ferrari est désignée à l'unanimité secrétaire de séance. Je vais donc demander à Mme FERRARI de faire l'appel du conseil municipal.

Je vous propose maintenant d'approuver les procès-verbaux des 2 derniers conseils municipaux, des 21 et 28 septembre 2015. Y-a-t-il des remarques, des amendements sur ces procès-verbaux ? Mme CARLIER, vous avez la parole.

C. CARLIER – Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, nous approuvons le procès-verbal du conseil municipal du 21 septembre 2015. Par contre, pour le procès-verbal du conseil du 28 septembre, deux interventions n'ont pas été retranscrites : tout d'abord, nous nous sommes abstenus lors du vote concernant le premier adjoint comme représentant de la mairie au groupe scolaire Bourdenière, Monsieur Yves Marie BRUGNOT est intervenu en ce sens. Rien n'est retranscrit sur les raisons de notre abstention (page 22 du PV). Ensuite, Monsieur Yves Marie BRUGNOT vous a signalé mon retard lié à une panne de TGV suite à un déplacement professionnel que j'effectuais le 28 septembre. Or, je ne vois pas où cela figure. Par conséquent, le lecteur peut véritablement se demander où était la présidente du groupe Chenôve Entre Vos Mains : c'est contraire au respect que j'ai de ce mandat d'élue et mon sérieux. Nous vous remercions de bien vouloir rétablir ces 2 interventions pour pouvoir approuver le procès-verbal.

Th. FALCONNET – Mme CARLIER, je vous rassure, personne ne doute de votre intérêt pour les affaires municipales. Donc bien entendu, nous modifierons le procès-verbal du 28 septembre avec les deux amendements que vous venez d'apporter. Et je demande à ce qu'il soit modifié non seulement sur la version papier mais bien entendu sur la version numérique. Je pense que dans ces conditions vous pouvez sans problème approuver le procès-verbal donc je mets aux voix ces deux procès-verbaux.

Les procès-verbaux des 21 et 28 septembre 2015 sont adoptés à l'unanimité. Je vous en remercie.

Concernant les dossiers du conseil municipal, je vous informe que deux projets de délibérations ont été modifiés et communiqués aux élus suite à des amendements proposés, votés par la commission solidarité tranquillité publique cohésion sociale et citoyenneté en date du 4 novembre. Il s'agit du rapport n°2 relatif à la dotation politique de la ville et notamment aux aménagements liés à la tranquillité publique et du rapport n°6 relatif à l'attribution de la subvention à l'Acodège et au Basket Club de Chenôve. De plus, suite à la commission finances, aménagements et ressources humaines en date du 5 novembre, le document M14 de la décision modificative a été communiqué aux élus. Voilà pour ce qui concerne les délibérations. Quelques mots avant d'aborder le Conseil municipal du 9 novembre 2015.

Comme on me le faisait remarquer cet après-midi, nous sommes un 9 novembre et c'est un évènement historique. C'est historique pour les élus de Chenôve qui vont aborder un conseil municipal important puisque nous allons évoquer ce soir les orientations budgétaires de la ville et donc la préparation du budget 2016. Je voulais simplement vous faire remarquer, outre bien entendu l'anniversaire de la mort de Charles de Gaulle, dont nous commémorons l'appel tous les 18 juin dans cette ville, que le 9 novembre 1919, c'est également la proclamation de la république de Weimar, le 9 novembre 1938 c'est le pogrom de la nuit de cristal, et le 9 novembre 1989 c'est le début de la chute du mur de Berlin donc de l'émancipation des peuples des pays de l'Europe de l'est, de la tutelle soviétique.

C'est un moment important puisque ce soir nous allons débattre de nos orientations budgétaires dans un contexte particulièrement contraint pour les finances des collectivités locales. Je pense que le document qui vous a été transmis, nous y reviendrons tout à l'heure, est suffisamment éloquent sur ces contraintes. Mais je voulais aussi vous donner quelques informations qui vous intéresseront et intéresseront le public. Je les remercie de leur présence ce soir.

Tout d'abord, je voudrais évoquer un courrier reçu de Monsieur SAUVADET, Président du Conseil Départemental de la Côte d'Or, relatif au financement de la Prévention Spécialisée. Comme vous l'avez vu, dans l'ordre du jour, nous allons voter un complément de subvention à l'Acodège et au service de prévention spécialisée ce soir. Nous sommes particulièrement choqués de la nouvelle attaque portée contre l'Acodège, contre le service de Prévention spécialisée par le Président du Conseil Départemental, après avoir déjà supprimé l'an dernier une subvention de 300 000 € à l'Acodège et au service de prévention spécialisée, a décidé d'une nouvelle baisse de 200 000 €. Nouvelle baisse qui selon lui devrait être portée par les 4 communes concernées par ce service à savoir Dijon, Quetigny, Longvic, et Chenôve.

Monsieur SAUVADET nous a écrit pour nous demander un financement à parité. C'est-à-dire que là où le département mettra 1 euro, les communes devront mettre 1 euro. Ce qui revient à ce que les 4 communes versent les 200 000 € manquants. Nous avons réagi conjointement, les 4 maires, de Dijon, de Longvic, de Quetigny et de Chenôve, pour d'abord nous indigner de ce nouveau désengagement, et puis surtout pour préciser les choses.

C'est-à-dire que Monsieur SAUVADET dans son courrier évoque la baisse de 200 000 € et il la met en parallèle avec le financement du Grand Dijon de 900 000 € pour le dispositif Grand Dijon Médiation. Or, nous ne sommes ni sur le même champ ni sur les mêmes objectifs.

- En effet, d'une part nous avons un service qui est clairement dans les compétences du Conseil Départemental, à savoir : la protection de l'enfance, la protection de l'adolescence, la prévention de la délinquance, la jeunesse. Ça c'est le service de Prévention Spécialisée de l'Acodège assuré par des éducateurs spécialisés.
- D'autre part, vous avez la mise en place d'un service qui est une décision prise par le Grand Dijon, par les communes touchées par la politique de la ville, qui vise à l'horizon du début de l'année 2016 à remettre de la présence publique dans les quartiers, avec des médiateurs.

Ce n'est pas la même chose. La majorité a donc été informée de cet échange de courrier. Une conférence de presse commune devrait prochainement avoir lieu et réunira les 4 maires qui ont réagi sur cette question. La méthode de la majorité départementale qui consiste à se désengager de la ville pour concentrer ses moyens sur le milieu rural n'est pas nouvelle puisque le président SAUVADET doit estimer que le rural lui appartient. C'est sa clientèle électorale et, nous avons une nouvelle preuve, le Président François SAUVADET est en campagne. Je tiens bien entendu à votre disposition les différents courriers ainsi que le communiqué de presse que nous avons adressé aux médias.

Autre point sur lequel je voulais vous donner quelques informations. J'ai eu une rencontre il y a une quinzaine de jours maintenant avec le Président de l'agglomération et Maire de Dijon, François REBSAMEN. Nous avons évoqué ensemble, les nouvelles voies de coopération entre Chenôve et le Grand Dijon, avec l'expression commune de refonder, de renouveler nos relations avec le Grand Dijon sur les bases d'une collaboration harmonieuse et surtout d'une collaboration qui fasse avancer les dossiers que nous avons en commun. Parmi ces dossiers, nous avons bien entendu évoqué le nouveau programme de renouvellement urbain, dont je suis chargé en tant que vice-président du Grand Dijon. Nous avons également discuté de l'avenir du sud dijonnais, chose qui nous est chère, puis de l'avenir du site Divia.

Je m'étais engagé à vous informer régulièrement des discussions et de l'avancement de ces dossiers, donc sachez que nous en sommes au stade de poser les bases, que la discussion avance bien et que nous avons bon espoir de les voir avancer positivement, et voir un aboutissement pour certains d'entre eux. Chenôve doit être force de proposition sur l'ensemble de ces dossiers comme elle l'était précédemment et comme elle le sera à l'avenir.

Troisième point, la visite du parc urbain avec le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le commissaire divisionnaire ALENDE qui a pris ses fonctions à la suite du directeur PARRA au mois de septembre, dans la perspective de la réalisation des aménagements, notamment sur le parc urbain pour tenter de garantir la tranquillité des habitantes et des habitants de Chenôve, conformément aux engagements pris par l'équipe municipale, nous y avons fait très largement référence le 28 septembre 2015. C'est une délibération sur laquelle vous serez amenés à vous prononcer ce soir puisque grâce à une dotation politique de la ville, que nous avons reçu au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, nous allons envisager très rapidement de mettre en place des aménagements visant à limiter les nuisances et les incivilités sur le parc urbain, qui a été voulu comme un espace rendu à la population de Chenôve, la cour du Général de Gaulle, nous en parlions tout à l'heure.

Nous allons également sécuriser la piste cyclable qui se trouve le long des voies du tramway, installer et renforcer le dispositif de vidéosurveillance et même aller vers un système de vidéo-verbalisation. C'est-à-dire que non seulement nous pourrions capturer des images pour engager des procédures de poursuite dans le cas où effectivement des infractions graves ou des délits seraient commis mais nous allons pouvoir mettre en place un système de vidéo-verbalisation c'est-à-dire qu'au moment où un individu est en train de commettre une infraction, il y a automatiquement verbalisation. C'est un progrès ! Pas pour ceux qui vont se faire verbaliser mais je pense que ça sera un progrès global pour un certain nombre d'incivilités et d'infractions qui sont commises dans cette ville en toute impunité. Ce sentiment d'impunité, on sait combien il pèse dans le sentiment d'insécurité que ressentent nos concitoyens. Nous devons saluer à ce titre la grande réactivité des services de l'Etat, police nationale, justice et là, je pense que ce n'est pas M. AUDARD qui me démentira. Nous travaillons bien en ce moment sur ces différentes questions. Et, pour trouver un équilibre, la République doit être ferme mais elle doit être généreuse également.

Nous accédons à une demande très ancienne, toujours au titre de la dotation politique de la ville, avec l'installation d'une salle de musculation plein air sur l'esplanade du gymnase du Chapitre. C'est une vieille demande des jeunes et des moins jeunes de Chenôve qui demeurent sur le quartier politique de la ville, qui pratiquent cette activité. Musculation, remise en forme pour les plus anciens d'entre nous. Il y aura la possibilité pour les habitants de Chenôve de se muscler sur l'esplanade du Chapitre.

La réalisation des vestiaires sportifs, nous avons là aussi une délibération. Vous aurez à vous prononcer sur cette délibération ce soir, qui marque la forte dynamique sportive, la volonté d'améliorer la qualité des équipements sportifs de la ville.

Dernière information, la présidence du SIPLASUD. A la suite de Rolland CARRAZ et de Jean ESMONIN, j'ai l'honneur d'être élu président du SIPLASUD, le syndicat de protection et de mise en valeur du plateau. Vous pouvez imaginer quelle est l'importance de cette mission puisque nous avons beaucoup à faire avec les tragiques événements du mois de juillet 2015.

Je sais que c'est une question qui a été posée en commission, je dois vous dire que nous n'avons pas de nouvelle sur l'enquête judiciaire puisque tout simplement il n'y a pas eu de plainte déposée par les communes donc il n'y a pas de constitution de partie civile donc nous n'avons pas accès au dossier. Mais j'espère que nous aurons la possibilité d'avoir quelques informations quant au caractère criminel des incendies mais tant que l'enquête est en cours, et que nous n'avons pas plus d'information, je me garderai bien de spéculer sur cette enquête.

Je vous invite donc à participer massivement au nettoyage du plateau de Chenôve suite aux incendies. Parce que ces incendies ont eu un mérite, malheureusement, celui de mettre en évidence les incivilités, les saletés, les usages déviants du plateau de Chenôve. Il y a donc fort à faire avec les enfants des écoles, des collèges, les

associations de Chenôve, toutes les citoyennes et les citoyens intéressés par la cause de l'environnement. Nous vous donnons rendez-vous samedi 21 novembre à 9 h 00 à la maison du plateau dans une tenue adéquate pour participer au nettoyage. Nous y serons dans la mesure de nos emplois du temps, de nos agendas respectifs.

Maintenant, je vais vous demander d'être très attentifs parce que c'est un peu compliqué, je dois vous faire part des évolutions au sein de ce conseil municipal, des évolutions politiques dont j'ai connaissance à ce jour.

- Premier point, vous le savez, M. Nordine ACHERIA avait manifesté le souhait de rejoindre la majorité municipale lors du dernier conseil municipal, c'est aujourd'hui chose faite puisque nous en avons parlé, nous nous sommes rencontrés, nous avons confronté nos points de vues et donc M. ACHERIA a rejoint la majorité municipale.
 - Maintenant, les choses se compliquent. Je respecte la chronologie car elle a toute son importance. Il s'agit de modification sur le groupe, l'ex groupe Rassemblement Bleu Marine - Front National dont vous avez eu connaissance par la presse. Je vais vous donner les éléments dont j'ai eu connaissance officiellement en tant que Maire de Chenôve.
 - o M. KATZER ici présent m'a fait part le 7 octobre 2015 de son souhait de démissionner de la commission finances, aménagement et ressources humaines. A l'époque, je lui avais dit que c'était compliqué puisqu'il y avait trois commissions municipales, qu'elles avaient été organisées pour que l'ensemble des conseillers, notamment les conseillers de l'opposition, puisse participer à une seule commission tout en ayant une vision suffisamment exhaustive des affaires municipales mais vous aviez maintenu votre volonté de ne pas participer à la commission finances, aménagement, ressources humaines.
 - o Suite à cela, M. BONADEI le 23 octobre 2015 m'a envoyé un courriel pour me faire part de sa démission du conseil municipal. Après avoir pris attache avec les services de la préfecture, je ne pouvais pas – je crois que ça vous avait été communiqué – entériner votre démission sans un courrier officiel qui m'aurait été transmis. Je rappelle également que M. BONADEI avait déjà démissionné du groupe Rassemblement Bleu Marine pour Chenôve pendant l'été 2015. Ça c'est le deuxième élément. Donc j'attends ce courrier. Je crois que vous deviez, M. BONADEI, me le communiquer ce soir. Je vais en prendre acte et donc nous aurons à contacter la suivante sur votre liste pour lui demander si elle veut participer au conseil municipal.
- M. CHERIN, Vous m'aviez dit que Mme DEMOUGEOT était sous curatelle, et que manifestement, elle ne serait pas favorable pour siéger au sein du conseil municipal. Il y avait toute une polémique sur sa participation à la liste, je n'y reviendrais pas, mais je pense qu'elle ne sera pas dans les meilleures dispositions pour siéger au sein de notre assemblée. Nous allons donc suivre l'ordre de la liste.
- Enfin, un communiqué de presse de M. CHERIN, publié le 26 octobre, fait part de sa démission de la présidence du groupe politique Rassemblement Bleu Marine pour Chenôve. Vous restez conseiller municipal de Chenôve et vous m'avez demandé je crois de prendre la parole, je vous la donne dans un instant. Simplement, le groupe politique Rassemblement Bleu Marine n'existe plus au conseil municipal, puisque, je vous le rappelle, le règlement intérieur indique qu'il faut 3 membres pour qu'un groupe soit constitué. Ça pose la question de la mise à disposition des locaux, il faudra qu'on en parle ensemble et puis ça pose la question non pas de l'expression du conseiller municipal Philippe CHERIN puisque comme la loi le prévoit, vous avez toute latitude de vous exprimer dans la revue municipale, mais vous ne pourrez plus vous exprimer en tant que président de groupe. Vous vous exprimerez donc dans une proportion qui sera à déterminer. D'ailleurs, je pense qu'il faudra qu'on revoie le règlement intérieur pour préciser les choses.

Voilà, j'espère ne pas avoir été trop brouillon dans mes explications, c'est un peu difficile à suivre mais je donne tout de suite la parole à M. CHERIN qui me l'a demandée cet après-midi. Vous avez la parole M. CHERIN.

Ph. CHERIN – Merci M. le Maire, il était important pour moi de pouvoir m'exprimer parce que vous avez évoqué certains faits. En ce qui me concerne, je vais également vous remettre un courrier après mon intervention, parce que je voulais quand même le préciser. Il est vrai que nous avons tous été élus ici suite aux municipales de

mars 2014, donc à la suite de cela j'ai formé un groupe de 3 personnes puisque j'étais tête de liste aux élections municipales. Il était important pour moi de préciser pourquoi aujourd'hui il y a une telle dissolution, un an et demie après et après avoir participé à 3 élections. Ma décision, je ne l'ai pas prise de gaieté de cœur parce que je trouve que c'est complètement un gâchis sur le plan humain et sur le plan des idées. C'est parce qu'il s'est passé quelque chose et je voulais quand même préciser un petit peu les faits et donner quelques explications.

Je voulais simplement dire à toutes les personnes qui nous avaient suivis ou qui avaient voté pour nous ou pour moi à un moment ou à un autre, en ce qui me concerne, que je n'avais pas changé. Simplement ce que j'ai fait, quand j'ai adhéré au RBM, j'ai adhéré à une ligne politique. Cette ligne politique, je la voulais quand même gaulliste, je suis patriote, souverainiste, je suis sur une ligne humaniste, donc j'avais demandé à ce qu'on puisse professionnaliser un petit peu les choses sur la Côte d'Or, au sein de la fédération et que je puisse m'exprimer en toute liberté. J'avais demandé aussi à plusieurs reprises de pouvoir travailler sur le plan local, départemental et régional et systématiquement on m'a répondu par la négative puisqu'aujourd'hui au niveau du front national, il faut le savoir, seul compte le produit Florian PHILLIOT et Marine LEPEN. C'est-à-dire qu'en aucun cas je ne pouvais m'exprimer sur des thématiques locales puisqu'il fallait que je reste systématiquement sur du national ce qui est pour moi totalement incohérent. Donc c'est aussi pour ça que souvent, je ne pouvais pas m'exprimer ici comme je le voulais. C'est aussi pour ça que j'ai refusé souvent, systématiquement, de boiter des tracts et des programmes du front national par ce que j'ai toujours estimé que ces programmes et tracts étaient pour certains plutôt haineux, et ne correspondaient pas à ma vision de la politique, ne correspondaient pas à mon programme et à ce que je voulais faire sur le plan local mais également départemental et régional. Ces quelques raisons font qu'aujourd'hui j'ai décidé de quitter le Front National, de quitter la présidence du groupe et je voulais simplement dire que je ne fais pas partie de ces clones à perruques blondes. Je pense qu'on utilise aujourd'hui, et je pèse mes mots, je prends mes responsabilités en le disant, beaucoup de monde, on utilise la fracture sociale. Malheureusement on vend du slogan, on vend de la communication, on fait en sorte qu'il y ait une espèce de dévidoir et que ces poubelles puissent amalgamer un maximum de personnes. Ce sont simplement des effets de communication et à partir du moment où on ne peut pas établir de programme, que ce soit social, culturel ou environnemental, les programmes économiques, il m'est difficile pour moi de me justifier ici avec ma propre personnalité, en fonction de ma parole politique sur ce que j'ai envie de faire, sur ce que j'ai envie de dire et sur le travail que je voulais développer. C'est une des raisons qui ont fait que j'ai démissionné du Front National et par voie de conséquence d'ailleurs de la présidence du groupe. Je voulais simplement dire aussi en conclusion, Monsieur le Maire, que pour moi, si j'ai accepté de me lancer en politique, elle doit être crédible. Elle doit être humaine mais elle doit être crédible, fonctionnelle et aujourd'hui quand on voit notamment au niveau des régionales, certaines têtes de liste Front National qui se présentent sans compétence, sans niveau, simplement en vendant du Marine LE PEN à toutes les sauces. Moi, ça me fait doucement sourire puisque c'est ce qu'on m'a demandé à plusieurs reprises et que j'ai toujours refusé. Donc, je dis aux gens, je dis au peuple, aux chenevilières et aux cheneviliers, et à tous ceux qui nous ont suivis ou qui seraient tentés par le vote Front National, je dis attention, parce que c'est un vote qui est inutile. Si vous voulez un vote utile, je pense, essayez d'aller voir les personnes qui sont compétentes, qui ont une ligne programmatique, j'en ferai partie à un moment donné ou à un autre, puisque je ferai des propositions. Je m'expliquerai un peu plus longtemps dans les prochains jours à ce sujet, parce que les gens ont besoin d'explications. Voilà, c'est une des raisons pour lesquelles moi, je ne suis plus au Front National, c'est aussi une des raisons pour lesquelles M. BONADEI souhaite quitter le conseil municipal. Je lui avais demandé de rester plus ou moins, j'avais envie qu'il reste un petit peu notamment. Jean-Pierre BONADEI est totalement dégoûté de ce qui s'est passé. Je ne vais pas ici énumérer ce qui s'est passé, j'aurais plein d'exemples à présenter et à dire.

Th. FACONNET – Monsieur CHERIN s'il vous plait...

P. CHERIN – Je resterai avec A. KATZER, en position sans étiquette. Voilà c'est un petit peu court parce que l'analyse doit être un peu plus longue. En tout cas merci de m'avoir permis de m'exprimer. Par rapport à la commission, je suis un peu fautif par rapport à M. A. KATZER, parce que je savais que j'allais quitter le groupe donc je pense qu'il n'aurait pas du prendre position à ma demande et se positionner sur les différentes commissions.

Th. FALCONNET – Merci M. CHERIN, on prend acte de votre déclaration. Au moins on a un point commun, c'est qu'on ne vendra pas du Marine LE PEN, ni vous ni nous.

Je vous propose sans plus tarder d'aborder l'ordre du jour du conseil municipal, avec le premier point, le débat d'orientations budgétaires de la ville de Chenôve.

1° - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE DE CHENOVE – ANNEE 2016

Th. FALCONNET – Nous abordons donc le débat d'orientations budgétaires de la ville de Chenôve pour l'année 2016, nous présenterons cette délibération à 2 voix, donc la voix nationale, en fin du moins le caractère national, j'en parlerai quelques instants, j'essaierai de ne pas être trop long puisque ce qui intéresse les uns et les autres, ce sont surtout les orientations pour Chenôve, que M. VIGREUX, adjoint aux finances, vous présentera.

Je voulais tout d'abord vous dire qu'il s'agit d'un moment majeur, vous le savez, pour la ville, notre collectivité puisque nous avons ce soir le débat d'orientations budgétaires où nous allons confronter nos points de vue, sur un plan politique, et que les orientations budgétaires qui vous sont présentées sont celles de la majorité municipale. Ces orientations budgétaires présentées ce soir le 9 novembre, donneront lieu à une traduction concrète dans le budget que nous voterons le 14 décembre 2015 comme nous y étions engagés dans le calendrier.

Donc ce débat d'orientations budgétaires fait l'objet d'abord d'un document. Un document conséquent et je voudrais adresser en votre nom à tous, peut-être le ferez vous en votre nom personnel ou au nom de votre groupe, mes remerciements aux adjoints qui ont travaillé sur la préparation de ce débat d'orientation budgétaire 2016, à savoir, Jean VIGREUX, adjoint aux finances, à l'emploi et à la formation, et Dominique MICHEL, 1^{er} adjoint en charge des ressources humaines, de l'administration générale. Ils ont vraiment fait un travail, aux côtés du Maire, du directeur général des services, de l'ensemble des élus de la majorité, de synthèse qui va je pense nous mettre en bonne perspective pour le projet de budget qui vous sera soumis au vote au mois de décembre.

Je veux bien entendu remercier également les services, le directeur général des services, Cédric BERNETTES, le service financier, Mme PERRUSSEL, le service des ressources humaines, Mme GUYOT-MAZET qui eux aussi à leur niveau, au niveau technique, ont pu travailler sur ce document qui est la base de notre discussion ce soir. Donc c'est une délibération, vous le savez, qui ne sera pas soumise à un vote. Je vous demanderai à l'issue de ce débat de prendre acte, que nous avons bien eu ce débat. C'est un débat qui tient compte bien entendu du projet de loi de finances pour 2016, dans sa version initiale, en sachant que les débats de ce projet de loi de finances ne sont pas encore achevés au Parlement, qu'il y a un certain nombre d'ajustements, d'arbitrages qui seront effectués mais nous avons déjà des éléments tout à fait patents pour engager la réflexion à notre niveau, au niveau local.

Donc nous avons dérogé un peu au fonctionnement l'an dernier puisque vous le savez, nous avons retardé le vote du budget, puisque nous avons à entériner le passage en communauté urbaine.

Cette fois-ci nous revenons avec un fonctionnement que nous connaissons bien, à savoir : un débat d'orientations budgétaires au mois de novembre et un vote du budget au mois de décembre pour que nous puissions très rapidement mettre en œuvre la politique d'investissement municipal, dès le début de l'année 2016.

Il faut savoir également que ce débat d'orientations budgétaires a été préparé à partir d'un compte administratif « approché » qui tient compte de la réalisation des $\frac{3}{4}$ de l'exercice en cours. Le débat d'orientation budgétaire respecte bien entendu les engagements politiques pris à l'occasion de la campagne des élections municipales de 2014 et il s'inscrit dans une politique volontariste dans 3 domaines mais plus largement dans l'ensemble des domaines de l'action municipale à savoir la solidarité, l'éducation et la tranquillité publique.

Ce document a le mérite de nous donner une vision pluriannuelle sur 2016 – 2018. Nous y reviendrons tout à l'heure mais cette vision pluriannuelle est importante car elle montre que cette majorité a la volonté non

seulement de préparer le budget 2016 dans de bonnes conditions mais aussi de tenir compte des évolutions sensibles auxquelles notre collectivité comme toutes les collectivités vont être confrontées, on y reviendra tout à l'heure, notamment avec la baisse des dotations d'Etat au titre de l'effort demandé aux collectivités locales pour le redressement des comptes publics. Tout cela nous complique sérieusement la tâche et nous avons décidé de poser clairement ce soir au sein du conseil municipal, qui est l'assemblée délibérante, les termes du débat.

Quelques rappels pédagogiques, pour l'ensemble de nos collègues et le public ici présent, parce que parfois les chiffres sont un peu complexes et il n'est pas forcément très facile de suivre la logique de ce débat d'orientation budgétaire :

- Vous entendrez parler ce soir de la dette publique. Simplement, vous dire que la dette publique c'est un peu plus de deux mille cent milliards d'euros ce qui représente environ 96 % du PIB. Sur cette dette publique, reprenez bien le chiffre, la dette des collectivités locales c'est 179 milliards d'euros. 179 milliards d'euros à ramener à 2 175 milliards d'euros. Ces 2 175 milliards d'euros sont le résultat de la dette de l'Etat, de la dette des comptes sociaux et de la dette des collectivités locales.
- Rappeler que le budget de la ville de Chenôve en fonctionnement c'est 23 millions d'euros environ, et le budget d'investissement est de 5 à 6 millions d'euros.
- Rappeler que le point de fiscalité est de 80 000 € c'est-à-dire que quand nous décidons d'augmenter les taux communaux de 1%, il s'agit d'un gain pour la collectivité de 80 000 €.
- Rappeler également que si le contribuable paye seul sa taxe d'habitation ou sa taxe foncière, la fiscalité locale bénéficie à plusieurs niveaux de collectivités locales : les communes, le Grand Dijon, le Département et la Région. Il faut avoir à l'esprit que l'Etat est seul décisionnaire sur le taux de revalorisation des bases d'imposition, par la loi de finance.

Il est important que vous ayez ces éléments en tête pour aborder dans de bonnes conditions ce débat d'orientation budgétaire. Le plan qui va vous être projeté, vous l'avez sur votre document, on passe très rapidement à la tendance globale des finances publiques. Cette partie s'appuie sur le rapport annuel de la cour des comptes, sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales, des établissements publics. Donc 3 thématiques :

- les finances des collectivités locales dans le cadre du redressement des comptes publics,
- l'effet des normes imposées par l'Etat sur les finances locales,
- l'inquiétude pesant sur l'investissement public local.

Sachez très rapidement que les dépenses des collectivités locales ont progressé plus rapidement que les recettes. +2.2% à savoir 177 milliards d'euros pour les dépenses et 1.3% soit 214 milliards d'euros pour les recettes ce qui nous donne un effet ciseaux. Effet ciseaux dont vous entendrez parler tout à l'heure puisque qu'on le retrouve dans le débat d'orientations budgétaires pour ce qui concerne la partie Chenôve. Concernant l'épargne brute des collectivités locales, vous avez les deux courbes sur les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement, vous voyez qu'elles se croisent. Cela amène à un accroissement de la dette des collectivités locales de 2.6% pour atteindre le niveau de 179 milliards d'euros dont nous parlons tout à l'heure à rapporter à la dette de l'état, je n'y reviens pas, vous avez eu les éléments tout à l'heure.

Je voudrais dire également, à ce moment du débat, que nous avons l'obligation, nous, collectivités locales de présenter un budget à l'équilibre. C'est-à-dire que nous ne pouvons pas présenter un budget qui serait déficitaire, contrairement à l'Etat. Donc lorsque l'on parle de dette de l'Etat et de dette publique et qu'on parle de la dette des collectivités locales, il ne s'agit pas de la même dette. Vous avez une dette qui est entièrement destinée à l'investissement local. M. Jean. VIGREUX y reviendra lorsqu'il abordera le niveau d'investissement de la ville de Chenôve.

La loi de programmation des finances publiques qui a été votée en 2014 :C'est une loi de programmation pluriannuelle dont vous avez les objectifs d'évolution de la dépense publique. Simplement, pour aller vite, pour respecter l'objectif qui a été fixé par la loi de programmation, les collectivités locales devraient massivement arbitrer à la baisse les dépenses d'investissement, alors même que la loi de programmation envisageait comme condition essentielle de la reprise économique et du soutien à l'activité économique dans notre pays, la reprise des investissements locaux. Ce qui est finalement une injonction paradoxale, puisque d'un côté nous devons réduire la dépense et de l'autre côté nous devons continuer d'investir pour soutenir la croissance. Mais nous y reviendrons.

Donc vous voyez la première variable d'ajustement, qui est indiquée dans ce débat d'orientations budgétaires, c'est la politique d'investissement et nous pourrions décider, dans les orientations budgétaires, pour être conforme à la doxa de la cour des comptes, de diminuer le niveau d'investissement qui était jusqu'à maintenant le nôtre mais nous en reparlerons tout à l'heure, ce n'est pas la position de la majorité municipale.

- La situation financière des collectivités locales : là aussi, je vais aller vite puisque vous avez tous lu attentivement le document. Sachez simplement que les ressources des collectivités ont progressé de 3,8 milliards d'euros soit une progression de 3.3% et que dans ce rapport de la cour des comptes, il est indiqué que finalement, le bloc communal, c'est-à-dire les communes et les intercommunalités, ont très peu utilisé le levier de la fiscalité pesant sur les ménages. Pourtant, lorsque vous avez les recettes qui baissent, à savoir la dotation globale de fonctionnement, et que vous avez des dépenses qui augmentent mécaniquement, il faut bien trouver des ressources et vous verrez, nous avons l'occasion de l'évoquer tous les ans lors de ce débat d'orientations budgétaires, finalement nous n'avons pas beaucoup de leviers pour permettre de réduire ce différentiel.

Donc la progression des produits a résulté principalement de l'augmentation des bases d'imposition dont nous ne sommes pas responsables puisque l'augmentation des bases d'imposition c'est la loi de finances qui la décide. Donc, la progression des taux a été très faible, je voudrais reprendre les chiffres que vous connaissez tous, il est bon de les rappeler. Entre 2008 et 2014, la part communale des taux a augmenté seulement de 4,5% sur le mandat, nous avons maintenu les taux au même niveau pour 2014 et 2015.

Donc 2014 – 2015, pas d'augmentation de la fiscalité. Nous verrons ensemble, nous aurons à en débattre si nous avons à utiliser ce levier dans les conditions très difficiles, M. VIGREUX y fera référence tout à l'heure puisqu'il est important de rappeler pour qu'on ait une vision claire des enjeux, qu'à Chenôve, l'assiette fiscale est réduite, puisqu'elle repose sur 48% des foyers fiscaux qui payent les impôts locaux. Ça veut dire que 52 % des contribuables bénéficient soit d'un dégrèvement partiel, soit d'un dégrèvement total de la fiscalité locale, de la taxe d'habitation notamment. Donc, vous voyez que l'assiette fiscale est réduite et que le levier de la fiscalité est à employer très prudemment. Nous l'avons fait jusqu'alors et nous souhaitons manier ce levier avec beaucoup, beaucoup, beaucoup de précaution.

Sachez également que nous ne sommes pas seuls, Chenôve n'est pas un isolat, nous sommes également dans une communauté urbaine, et les établissements publics de coopération intercommunaux ont eux aussi vu leur situation fiscale, leur situation financière, se dégrader. C'est-à-dire que les baisses de dotations, elles, s'exercent également sur le Grand Dijon pour ce qui nous concerne et pour ce qui concerne la communauté urbaine. Cet effet de baisse des dotations a été partiellement amorti par le passage en communauté urbaine puisque si nous sommes passés en communauté urbaine, c'est aussi pour bénéficier des 6 millions d'euros de dotation supplémentaire. Mais ces 6 millions ont été absorbés dans le budget communautaire et à partir de maintenant, nous avons, y compris au niveau du Grand Dijon, à affronter cette dégradation des recettes et de la situation financière. Donc, nous aurons au Grand Dijon, pour ceux qui y siègent, à nous prononcer vraisemblablement sur une fiscalité additionnelle appliquée par l'EPCI.

M. Dominique MICHEL, conseiller départemental, pourra en parler beaucoup mieux que moi, de la décision prise par la majorité départementale d'augmenter lourdement cette année encore la part départementale de la fiscalité locale. Vous voyez que nous sommes là aussi limités dans nos marges de manœuvre pour faire usage de la fiscalité locale.

- Ce qu'il faut retenir sur l'impact des normes, deux éléments sont à verser à notre réflexion :
 - o L'impact financier de la réforme des rythmes scolaires, ça c'est la cour des comptes qui pointe du doigt cet effet mécanique. Forcément, le transfert de compétences de l'Etat sur les collectivités locales avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et les nouvelles activités périscolaires a eu une influence notable sur les budgets communaux et même si à Chenôve nous avons travaillé de manière importante avec des redéploiements. Nous avons aussi à absorber l'impact financier de la réforme des rythmes scolaires.

- Et puis, autre élément encore plus important, c'est l'impact lié aux normes techniques, vous le savez, c'est un moyen de relancer le bâtiment comme on dit, puisque quand on change les normes, ça veut dire qu'il faut faire des travaux. C'est important, notamment pour ce qui concerne la mise aux normes des bâtiments communaux en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées. Donc 1.4 million d'euros qui vont s'étaler sur 5 exercices, environ 250 000 € par an en moyenne, dépenses incompressibles dans arbitrages d'investissements.
- La politique de l'emploi public même si, il faut le rappeler, le gel du point d'indice de la fonction publique limite l'accroissement de la masse salariale. Il y a malgré tout des effets mécaniques d'augmentation, c'est ce qu'on appelle le glissement vieillesse – technicité. Dans le budget du personnel, nous avons une augmentation mécanique des dépenses, à plus forte raison dans une commune comme Chenôve. La cour des comptes au niveau national indique que la masse salariale occupe dans les budgets de fonctionnement une part d'environ 50% en moyenne. A Chenôve, nous sommes à une proportion des 2/3 de masse salariale donc vous voyez bien que lorsque cette augmentation mécanique s'opère, forcément elle se retrouve sur le budget de fonctionnement.
- L'investissement local, là aussi la cour des comptes redit ce que nous avons dit à plusieurs reprises, à savoir que les dépenses d'investissement des collectivités locales constituent en France l'un des moteurs principaux de l'investissement public. L'investissement public local a plus que doublé de volume en 30 ans, donc il a joué son rôle de soutien à la croissance. Lors de la période 2008 – 2013, en dépit d'une croissance très faible, ces dépenses d'investissement sont restées pratiquement stables.

Donc il y a bien un ralentissement de l'investissement public. C'est ce que je vous indiquais tout à l'heure, d'un côté la cour des comptes dit : « il faut diminuer les dépenses » et de l'autre côté elle nous dit : « il faut continuer d'investir pour soutenir la croissance ». On ne peut pas faire tout et son contraire, il faudra bien entendu que nous arbitrons sur cette injonction paradoxale. Vous avez les schémas sous les yeux. Nous devons faire face à cette situation, agir sur deux leviers. Puisque notre épargne nette, l'épargne des collectivités locales est de 15,3 milliards d'euros par an, les dépenses d'investissement représentent 55 milliards d'euros donc vous voyez bien le différentiel entre les deux.

Baisse des dotations : avec la rapidité de cette baisse, les 11 milliards d'euros en moins que nous avons, nous aussi à notre échelle, à supporter. Il y aura nécessairement, et c'est le sens de ce que vous proposez en termes d'orientations budgétaires la majorité municipale, des ajustements budgétaires bien entendu à l'échelle de Chenôve mais aussi au niveau de l'ensemble des collectivités locales. Par exemple, il vous est indiqué que 20 communes de + de 100 000 habitants sur 37 ont décidé de baisser d'au moins 15% leurs dépenses d'investissements. Elles ont décidé d'agir sur ce levier là pour réduire l'impact des baisses de dotation, c'est leur choix.

Nous pouvons donc agir sur deux leviers : **Les économies de fonctionnement**, La masse salariale correspond à 66% du budget de fonctionnement. Vous avez des mesures qui ne sont pas très populaires en termes de gestion des ressources humaines mais nous avons travaillé sur cette question notamment avec le 1^{er} adjoint. Il y a les mutualisations avec le Grand Dijon pour ce qui nous concerne mais aussi entre les communes pour travailler à des économies d'échelle. Puis il y a les commandes groupées, l'achat public.

Ensuite, le deuxième levier, j'y ai fait référence très largement, ce sont les **choix d'investissement**. Sélectionner les choix d'investissement en faisant appel à une programmation pluriannuelle des investissements mais cela c'est quelque chose que l'on pratique déjà à Chenôve depuis plusieurs années. Mais c'est aussi, et c'est ce que nous demande la cour des comptes pour chaque investissement, l'évaluation de l'utilité économique et sociale de chaque projet d'investissement. Par exemple, avant d'aller sur les perspectives financières, il faut évaluer l'utilité économique et sociale du projet. Par exemple, nous avons envisagé dans le protocole de préfiguration du nouveau programme de renouvellement urbain du NPNRU, l'idée d'un investissement public qui serait situé à l'emplacement de la tour 12 rue Ernest Renan puisque comme vous avez pu le lire dans la presse, la déconstruction de la tour 12 Renan est toujours d'actualité.

On entre maintenant dans la préparation de cette opération lourde au titre du NPNRU. Vous savez qu'il y a un aller – retour entre l'Etat, le Grand Dijon, les collectivités. L'état nous a fait une remarque sur la pertinence de cet équipement public et nous avons eu à nous justifier sur son utilité. C'est un équipement important, c'est plusieurs millions d'euros donc l'Etat est très attentif, y compris lorsque nous sommes dans le cadre du programme national de renouvellement urbain, dans le cadre de la politique de la ville.

Je vais aller vite sur les perspectives économiques et financières. Vous les connaissez, vous en avez eu l'écho par les médias, vous êtes tous complètement instruits sur ces questions. La loi de finances est construite à partir d'une croissance économique de 1,5%. La croissance économique en 2014 était plafonnée à 0,4%. Là aussi, c'est une révision à la baisse car le gouvernement envisageait une hausse de 1,7% pour 2016, 1,9% pour 2017. La croissance telle qu'elle avait été envisagée ne peut plus être qualifiée de prudente, ça c'est le vocabulaire cour des comptes.

Donc nous sommes dans une certaine mesure sur une épure de prudence par rapport à l'hypothèse de croissance. Est prévu un léger redressement de l'inflation, vous avez les chiffres sous les yeux, ce qui amène là aussi à regarder l'avenir avec un optimisme très modéré, en sachant que l'objectif du gouvernement est de poursuivre le redressement des finances publiques, revenir en dessous des 3% de PIB en 2017, c'est un objectif qui est fixé en accord avec l'Union Européenne.

Nous subissons les conséquences de cet effort de rétablissement des comptes publics qui sera donc poursuivi sans nécessairement obérer le retour de la croissance donc là aussi, c'est à avoir à l'esprit lorsque nous aurons à traiter de notre capacité d'investissement.

Je vous fais grâce de l'évolution de la dette. Ce sont également des éléments que vous connaissez. Vous avez les principales mesures de la loi de finances pour 2016 qui vous ont été rappelées.

Le volet « entreprises » du pacte de responsabilité et de solidarité : c'est une mesure qui prête à discussion puisque d'aucun trouve que ce sont des efforts supplémentaires consentis par l'Etat aux entreprises. C'est une mesure prise par le gouvernement, sur laquelle nous n'avons que trop peu d'effets puisque je le rappelle, elle a été mise en application en janvier 2015. Nous en pensons les uns et les autres, ce que nous en pensons. Mais ce que nous pouvons espérer, c'est que ces nouveaux efforts consentis bénéficient à la croissance et surtout bénéficient à l'emploi puisque c'est la préoccupation principale de nos concitoyens.

Le volet « ménage » du pacte : baisse de l'impôt sur le revenu à hauteur de 5 milliards d'euros, je pense que là aussi, vous êtes totalement informés. 12 millions de foyers fiscaux auront bénéficié des baisses d'impôts sur le revenu depuis 2014. Rappeler pour être tout à fait honnête et transparent, que beaucoup de foyers fiscaux s'étaient retrouvés imposables par les mesures de redressement qui ont été prises en 2012 donc c'est un juste retour du principe d'équité fiscale.

La poursuite de la modernisation et de la simplification du système fiscal, l'engagement du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu avec date d'effet au 1^{er} janvier 2018, peut-être un peu tard puisque par définition, le 1^{er} janvier 2018 se déroulera après 2017 et qu'en 2017, je crois savoir qu'il y a un certain nombre d'échéances électorales qui peuvent amener à des changements radicaux dans la programmation y compris la manière dont l'Etat prendra en compte cette question fiscale.

La dématérialisation des relations des entreprises avec l'administration fiscale, la suppression des dépenses fiscales inefficaces et de taxes à faible rendement sont autant de mesures importantes dans le PLF. Je rappelle que pour qu'une taxe ou un impôt soit efficace, il faut qu'il ait une large assiette et un taux faible. Donc là il y a toute une série de taxes et d'impôts à faible rendement qui sont supprimés.

Le renforcement des dispositifs de lutte contre la fraude fiscale est un axe important et il faut signaler un nouvel effort consenti pour le logement et la transition énergétique. Donc tout le travail fait à l'échelle locale comme à l'échelle nationale et à l'échelle plus globale, est important pour permettre d'affronter le défi de la transition énergétique.

Les principales mesures de la loi de finances qui impactent les collectivités territoriales, vous avez les chiffres devant les yeux. Nous avons espéré, et cela a été annoncé par le premier ministre, une réforme de la dotation globale de fonctionnement, avec des clés de calcul qui avaient été indiquées qui nous laissaient espérer une augmentation de près de 300 000 € de la DGF / DSU alors que nous allons perdre 300 000 € cette année (quand on prend en compte la baisse de la DGF et la hausse de la DSU). Mais dès le lendemain de ces annonces, la réforme avait été reportée. Je crois savoir que les maires de certaines communes influentes ne sont pas totalement étrangères puisque sur le milliard d'euro de dotation globale de fonctionnement, Paris devait perdre 500 millions donc on comprend qu'il y a eu un certain lobbying de certains grands élus pour que cette réforme de la dotation globale de fonctionnement soit ajournée. C'est sûr que les 290 000 € de Chenôve sont bien peu de choses à côté des 500 millions d'euros parisiens.

Soutien à l'investissement, baisse de dotations mais l'Etat maintient le fait que les collectivités locales doivent conserver leur capacité à investir.

Donc vous avez toute une série de mesures adoptées en 2015 et des mesures prévues en 2016. Sachez qu'il y a très peu de choses qui nous concernent mis à part les mesures adoptées en 2015 comme la hausse du taux de remboursement du FCTVA aux collectivités qui investissent. L'augmentation de la TVA à 20 points nous amène mécaniquement des recettes supplémentaires puisque nous bénéficions du fonds de compensation de la TVA. Mais c'est peu de choses pour Chenôve, ça n'est que très peu de choses par rapport à ce que nous perdons en dotation. Enfin, nous avons les contrats de plan Etat/Région, 25 milliards d'euros mobilisés par l'Etat et les collectivités locales pour les 6 prochaines années, et là aussi, j'attire votre attention sur l'excellente collaboration qui était celle de Chenôve avec la région Bourgogne jusqu'alors.

Le maire de Chenôve, les élus de la majorité municipale, tous les élus ici présents ne peuvent qu'espérer une aussi bonne collaboration avec le futur exécutif régional. Je n'en dirais pas plus mais il faudra y réfléchir à 2 fois au mois de décembre avant de mettre son bulletin dans l'urne parce que je pense que le changement d'exécutif régional aura des incidences sur la participation de la région aux efforts communaux. Simplement indiquer que nous avons bénéficié, sur les 140 millions d'euros injectés sur Chenôve dans le PNRU, dans le quartier politique de la ville, de 10 millions d'euros. Pour le tram sur Chenôve, c'est 3.6 millions d'euros dont Chenôve a bénéficié donc ce n'est pas rien. On ne fera pas de commentaire supplémentaire sur ce qui se passera au mois de décembre.

Les mesures prévues pour 2016 : une enveloppe de 500 millions d'euros consacrée aux grandes priorités d'investissement définies par l'Etat, c'est ce qui se traduit par exemple par la dotation politique de la ville, dont vous aurez à vous prononcer, sur son utilisation dans les aménagements du parc urbain et ce fameux espace de musculation. Dernier point mais là aussi il faudra voir parce que c'est encore dans le projet de loi de finances et ce n'est pas encore acté par les décrets d'application, c'est l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien donc de fonctionnement des bâtiments publics. C'est intéressant car le FCTVA est jusqu'ici limité aux dépenses d'investissement et si on peut effectivement faire glisser un peu de FCTVA sur certaines de nos dépenses de fonctionnement, ce sera autant de soulagement pour le budget de fonctionnement de la ville de Chenôve.

Voilà pour ce qui concerne les orientations nationales, je laisse la parole à M. VIGREUX pour le focus particulier sur les concours financiers de l'Etat attribués à la commune de Chenôve. Monsieur VIGREUX, vous avez la parole.

J. VIGREUX – Merci Monsieur le maire donc après votre exposé liminaire, au cœur d'une dynamique contradictoire, vous avez évoqué une injonction paradoxale. La doxa de la cour des comptes nous invite à se poser la question « que faire ? ». Que faire puisque la situation économique du pays, on le sait n'est pas encore très bonne, la politique générale de lutte contre la dette publique, vous l'avez évoqué, intervient surtout au niveau des collectivités territoriales qui doivent participer au redressement des comptes de la nation, le tout dans une logique aussi européenne, ce n'est pas simplement une demande spécifique de la France, c'est un enjeu européen. Une dette publique qui a été aggravée entre 2007 et 2012, avec le bouclier fiscal, sur lequel d'ailleurs on aurait pu aimer avoir un retour. Donc c'est un régime de pain sec que vous nous avez donné en introduction, en présentation, auquel sont soumises les collectivités territoriales et donc Chenôve. Régime de pain sec d'une très grande sévérité car bien sûr toutes les collectivités n'ont pas participé à cet endettement. Donc il faut présenter dans ce cadre-là un budget responsable. En s'appuyant, et là encore dans l'équation que

l'on a évoquée tout à l'heure, on rajoute autre chose mais qui est fondamental, ce sont nos fondamentaux politiques, c'est-à-dire des choix politique, à savoir une ville solidaire, une ville de progrès. Alors vous l'avez dit, on a cru à un moment donné que c'était un soleil d'automne, la dotation globale de fonctionnement devait augmenter de 290 000 €. Enfin l'ensemble des dotations augmentait de 290 000 € parce que c'était la dotation globale de fonctionnement mais il y avait aussi la dotation de solidarité urbaine, avec l'ensemble des dotations.

Il y avait donc un petit rayon de soleil dans ce moment de pain sec. Mais le brouillard d'automne est vite retombé puisque en quelque sorte le report de la réforme de la dotation globale de fonctionnement invite à une très très grande prudence mais peut-être quand même au-delà de ce que vous avez dit sur Paris, il peut y avoir me semble-t-il des possibilités, des marges de manœuvre. Mais bon je ne serai pas d'un optimisme béat loin s'en faut puisqu'on connaît la doxa de la cour des comptes que vous avez évoquée tout à l'heure.

Alors pour cela, après avoir présenté ce contexte général, ce contexte particulier, on va essayer de voir les concours financiers de l'Etat attribués à la commune de Chenôve. A la fois dans le cadre d'une projection 2016 - 2018 que vous avez évoquée en introduction mais aussi au regard du passé entre 2008 et 2015. D'ailleurs, tout le monde a lu et a eu le document, en fin de compte, la dotation globale de fonctionnement a baissé sur toute la période. Chenôve a perdu entre 2008 et 2015, 1,26 million d'euros de dotation globale de fonctionnement, et puis bien sûr la prospective 2015 – 2018 annonce une baisse de 1,12 million d'euros.

Au total c'est un manque à gagner de 2.38 millions d'euros pour l'ensemble de la ville. C'est sa participation en quelque sorte à la lutte contre le désendettement.

Vous avez après cette présentation le tableau qui représente cette baisse brutale qui a commencé en 2008, il ne faut pas croire que c'est simplement en 2012. Le processus s'est accéléré du fait de la logique de la lutte contre la dette. J'insiste, de la lutte contre la dette, parce qu'on a pu voir d'autres pays européens qui ont eu « le pistolet sur la tempe ». Et puis là bien sûr, c'est une projection donc on part en fonction des données que l'on a aujourd'hui. Cela pourrait changer. Il est clair que rien n'est figé mais quoique la doxa de la cour des comptes est bien figée dans le marbre, si j'ai bien compris. D'autres aspects montrant les baisses de dotation de l'Etat, c'est aussi la compensation des exonérations fiscales, qui en fin de comptes, ont largement diminué d'une manière drastique. Et si on prend le graphique c'est ce qu'il y a de plus intéressant, la ville de Chenôve a perdu 310 000 € entre 2008 et 2015 et entre 2015 et 2018, elle devrait perdre globalement 90 000 €. Donc sur la période c'est un nouveau manque à gagner de 400 000 €. On voit bien là encore des enjeux, si on a des recettes en moins, c'est des dépenses en moins que l'on doit faire.

On est bien au cœur d'une seringue qui est difficile et il faut être prudent, puisque vous l'avez rappelé M. le Maire en introduction, à l'euro près, nous devons faire notre budget .en équilibre : tant de recettes = tant de dépenses.

Donc la première conclusion intermédiaire que l'on peut voir, entre la dotation globale de fonctionnement et les compensations d'exonérations fiscales, on a une perte entre 2008 et 2015 de 1.57 million d'euros, entre 2015 et 2018, une perte de 1.21 million d'euros donc entre 2008 et 2018, c'est une perte financière de 2.78 millions d'euros. A ramener à un budget de fonctionnement bon an mal an de 22 millions à 23 millions d'euros, vous voyez quand même que c'est important. En revanche, il est clair que la dotation de solidarité urbaine a permis d'amortir ces baisses de l'Etat.

La dotation de solidarité urbaine, je ne reviens pas sur son historique, mais c'est important puisqu'elle a augmenté de 870 000 € entre 2008 et 2015, de 510 000 € entre 2015 et 2018 donc sur la période, ça fera +1.380 000 € pour atteindre là encore le chiffre qui est présenté ici de 3,72 millions d'euros. C'est une projection au regard de données actuelles. On pourrait imaginer aussi qu'en fonction des critères d'attribution, on puisse aussi sortir de la dotation de solidarité urbaine. On peut également remarquer que cette péréquation n'est pas à la hauteur totale bien sûr de la perte de la dotation globale de fonctionnement.

Alors le bilan global des transferts financiers de l'Etat à la commune de Chenôve montre cette évolution globale des concours financiers de l'état attribués aux collectivités locales entre 2008 et 2018. Entre 2008 et 2015, ces concours ont baissé de 700 000 €. Pour la période 2015 – 2018, donc pour un temps beaucoup plus court, la baisse prévisionnelle serait également de 700 000 €. On voit bien là les enjeux et le coup d'accélérateur qui est

donné contre ce désendettement. Et pour la période 2008 – 2018, c'est la somme des deux, ça fait 1 400 000 € donc avec une accélération récente importante, je n'insiste pas là-dessus.

Si on établissait une simulation de l'évolution des concours financiers de l'Etat au même rythme que l'évolution de l'inflation, on aurait constaté une augmentation de ceux-ci. Il y aurait eu une réévaluation de 770 000 €. Ensuite, si on avait conjugué la diminution subie par la ville et la hausse qu'elle aurait pu escompter, ça ferait en fin de compte un manque à gagner de 2,17 millions d'euros, on va dire de perte de « pouvoir d'achat » pour la ville.

Après avoir rappelé cet état des lieux, fait ce constat, on pourrait presque dire avant de faire le budget que c'est comme quand on entre dans un appartement, on fait un état des lieux. Et bien l'état des lieux c'est celui-là. Essayons maintenant de présenter la rétrospective de la période 2009 à 2014. Comment en fin de compte, on va bâtir notre budget en fonction de l'héritage, en fonction de ce que l'on a fait depuis 2009 – 2014 et en fonction aussi bien sûr des politiques dont on vient de parler.

Pour bâtir ce budget, il est pertinent de retenir un certain nombre d'éléments à savoir les résultats issus des comptes administratifs 2012 – 2013 – 2014, le résultat prévisible de l'exercice 2015, le niveau d'endettement, les dépenses de fonctionnement et l'évolution des recettes de fonctionnement.

Donc, le rappel des recettes nous ramène en gros à ce budget de fonctionnement de 23 millions d'euros, alors 22 890 000 € en 2009, en 2012 : 24 410 000 €, 2014 : 25 480 000 € en recettes de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement suivant à peu près le même rythme, 19 millions en 2009, 22.16 millions en 2014. On voit bien que si les recettes de fonctionnement progressaient de 11.31%, dans le même temps, les dépenses ont augmenté elle de 14.93%. Là encore cet effet ciseaux que vous évoquiez tout à l'heure, renvoie à la courbe que vous aviez commenté sur les recettes et les dépenses. Il y a effectivement à 300 000 € près, la même évolution et le même rythme qui s'est joué. Cela nous permet de dégager de l'épargne brute générée à chaque exercice budgétaire, on voit qu'on est à 3,60 millions d'euros en 2009 et en 2014 on est à 3.310 000 €. Une moyenne de 3.30 millions d'euros d'une année sur l'autre.

Dans cette présentation, il faut rajouter le remboursement de l'annuité en capital de la dette. Une forte politique de désendettement de la ville avait été mise en œuvre depuis 2001, réaffirmée en 2008 qui a permis aussi de faire de nouveaux emprunts et de réaliser les investissements, le parc urbain, le cèdre sur lequel on reviendra tout à l'heure. Donc en gros, l'annuité en capital de la dette était à environ 1 million d'euros en 2014. Mais la ville a donc moins emprunté qu'elle n'a remboursé de capital de dette ce qui signifie comme je l'ai dit qu'elle s'était désendettée, en particulier de manière volontariste.

Et cela a permis de dégager des marges de manœuvre pour l'avenir. Ensuite, autre facteur qu'il faut prendre en considération lorsqu'on fait cet état des lieux, c'est l'épargne nette de l'exercice entre 2009 et 2014. C'est la différence entre l'épargne brute de l'exercice budgétaire et le remboursement de l'annuité en capital de la dette. Le résultat ne doit pas être négatif car cela signifierait que la collectivité manque à son obligation d'équilibre réel et qu'il faudrait emprunter pour rembourser du capital de dette ce qui est interdit pour les collectivités territoriales. Pas pour l'Etat, ça c'est autre chose. Donc regardons les différentes années, 2009 – 2014, cette épargne nette en tant que telle, 2009 : 2,45 millions d'euros, 2014 : 2,25 millions d'euros. Donc l'épargne nette de la ville de Chenôve se situe à un niveau particulièrement élevé, du coup, ça nous permet de réinvestir.

C'est l'autofinancement que l'on obtient, pour pouvoir avoir un levier pour faire les investissements dont vous parliez tout à l'heure M. le Maire, qui sont les emplois de demain, qui sont les enjeux classiques d'un embellissement de la ville, et qui sont tout simplement les enjeux de ce vieil adage : quand le bâtiment va, tout va. Donc on est bien dans cette logique aussi de modernisation et d'embellissement des quartiers.

En revanche, dans l'évolution de l'encours de la dette entre 2009 et 2014, on voit poindre une grosse augmentation à 12,04 millions d'euros pour 2014. Mais cela prend en compte ce que je disais il y a quelques instants, le cèdre et le parc urbain puisqu'on s'était laissé des marges de manœuvre pour pouvoir emprunter un peu plus, en gros 5 millions d'euros pour permettre en quelques sortes ces enjeux et cette politique volontariste. Du coup la capacité de désendettement entre 2009 et 2014 a quelque peu varié. On était à 2 années et demi, on est passé à plus de 3 années et bien sûr il y a eu aussi d'autres enjeux financiers puisque la collectivité a fait

porter par l'EPFL, vous l'avez évoqué tout à l'heure dans votre exposé liminaire M. le Maire, des acquisitions foncières à hauteur de 2,6 millions d'euros qu'il faut racheter. Là aussi, c'est une forme d'endettement sur le futur. Le résultat net de fonctionnement entre 2009 et 2014, permet de montrer une évolution importante pour 2014. Effectivement, on est passé à 6.75 millions d'euros en 2014, alors qu'on était partis de 2 millions en 2009. Mais attention, on pourrait simplement présenter ces chiffres et puis dire que tout va très bien dans le meilleur des mondes, sauf que, c'est un produit exceptionnel en 2014 qui est lié à des cessions foncières pour près 4.37 millions d'euros. Vous retirez les 4.37 millions d'euros et vous retrouvez quasiment les 2 millions d'euros que l'on avait en 2009. Dans le même temps, on a acheté pour 1,35 million d'euros de foncier, soit une différence effectivement importante. On constate à travers ce premier état des lieux que la situation financière de la collectivité est à bien des égards dans une dynamique positive, notamment par un contexte national encore favorable pour les collectivités locales notamment pour celles qui bénéficient de financement dans le cadre de la politique de la ville. Politique de la ville que vous avez rappelée tout à l'heure avec le partenariat avec l'Etat concernant le NPNRU. Mais une fois que l'on a fait ce tableau qui reste encore optimiste, je vais maintenant un peu tirer la sonnette d'alarme. Puisqu'il faut que l'on dresse une projection du résultat de l'exercice 2015, il n'est pas terminé vous l'avez dit tout à l'heure, on est à 10/12^{ème}, il est fait à partir de la situation budgétaire au 9 novembre 2015. Les recettes de fonctionnement, 25 millions d'euros, je donne globalement les chiffres, les dépenses de fonctionnement, 23 millions d'euros, l'épargne brute, en gros 2 millions d'euros, 1,88 on va dire, l'annuité du capital de la dette : 1,31 million d'euros, l'épargne nette de l'exercice, on a plus que 570 000 € si je retire effectivement la logique de l'annuité du capital de la dette à l'épargne brute de l'exercice. L'évolution de l'encours de la dette : 11,73 millions d'euros, la capacité de désendettement en année a augmenté, elle passe à 6,24 et le résultat net de fonctionnement : 5,60 millions d'euros. Donc cela fait apparaître plusieurs éléments et c'est la crise des ciseaux qu'on évoquait tout à l'heure : baisse des recettes de ce point de vue là, ça fait augmenter la part des emprunts et donc la part de l'endettement. Les recettes de fonctionnement devraient enregistrer une baisse de 415 000 € entre 2014 et 2015, soit - 1.62%. Les explications de cette contraction sont les suivantes : le produit des impôts locaux a augmenté uniquement du fait de la revalorisation des bases d'imposition (155 000 €) ce que vous avez dit tout à l'heure concernant la loi de finances, il n'avait pas été décidé dans le budget précédent une augmentation des taux d'imposition par la commune. N'oublions pas et vous l'avez dit dans votre exposé Monsieur le Maire, je me permettrais de le préciser, sur 6 000 foyers fiscaux à Chenôve, il y a presque 3 000 foyers qui payent les impôts locaux. Sachant également que si on décidait de mettre 1 point de fiscalité pour notre budget, cela rapporterait 80 000 € à peu près. Donc c'est quand même à garder en considération pour la suite. La dotation globale de fonctionnement, elle, a diminué de 535 000 €. Là on l'a pris de plein fouet, effectivement c'était ce qui avait été annoncé et c'est ce que bien sûr on a eu. D'autre part, la dotation de solidarité urbaine, a augmenté de 255 000 €. Effectivement cela a en quelques sortes atténué cette baisse puisque pour la ville, on a un delta négatif de 280 000 €. En 2015 la ville ne perçoit presque plus la redevance d'occupation du domaine public payée par les concessionnaires puisque c'est perçu directement par le Grand Dijon dans le cadre des transferts de compétences alors que l'année 2014 était exceptionnelle puisqu'on avait eu une recette de 2 exercices budgétaires + 550 000 € en 2014. Là aussi, c'est des recettes que l'on a plus donc ça impacte sur l'ensemble des recettes.

Les dépenses quant à elles, devraient augmenter entre 2014 et 2015 à un niveau proche de 1 000 000 € soit une hausse de 4.59%. 3 facteurs :

- les hausses mécaniques des charges de personnel et des fluides des bâtiments communaux,
- le fonctionnement du cèdre sur une année complète qui impacte le premier point qui vient d'être cité, mais qui impacte également le budget de la saison culturelle (inauguration du Cèdre le 13 septembre 2014). Au surplus pour être tout à fait précis sur cette question, il s'avère que le budget de la saison culturelle pour l'année civile 2015 a été sous-évalué de près de 100 000 € par rapport aux dépenses réelles, suite à un état des lieux dressé par la responsable par intérim du cèdre au début du mois d'octobre 2015 même s'il y a eu des recettes mais qui ne sont pas à la hauteur des dépenses.
- Le fonctionnement sur une année civile pleine des nouvelles activités périscolaires liées à la réforme des rythmes scolaires mise en œuvre à la mairie de Chenôve en septembre 2014 et également avec une gratuité pour les usagers et sans compensation totale de l'état à l'euro près par rapport à ce qui est fait.

Dès lors, de manière automatique, on voit bien « l'effet ciseaux », l'épargne brute se contracte brutalement. Elle se situerait désormais à 1,88 million d'euros alors qu'elle s'élevait à 3,31 millions d'euros en 2014. Une baisse

rapide, brutale, d'1,43 million d'euros en un an, soit une diminution de 43,20 %, ce qui est considérable sur une période aussi courte.

L'annuité en capital de la dette a fortement augmenté du fait du début du remboursement de l'emprunt de 4,7 millions d'euros contracté pour financer le Cèdre et le Parc Urbain.

La conséquence de cette baisse de l'épargne brute et de la hausse du remboursement de l'annuité en capital de la dette est un effondrement de l'épargne nette de l'exercice à 570 000 € (pour mémoire, + de 2 millions d'euros en 2014).

L'encours de la dette devrait légèrement diminuer du fait de la réalisation d'un emprunt qui devrait être inférieur à l'annuité en capital à rembourser en 2015.

La capacité de désendettement, quant à elle, se dégrade de manière importante car il faudrait deux fois plus de temps à rembourser le stock de dettes qu'en 2014, du fait de la baisse de l'épargne brute.

Enfin, le résultat net de fonctionnement (= l'épargne de la collectivité, son « bas de laine ») commence à diminuer puisqu'il passerait à 5,60 millions d'euros à rapprocher des 6,75 millions d'euros dégagés en 2014.

L'anticipation prévisionnelle des résultats fait apparaître une dégradation de la situation financière de la collectivité et de ce point de vue-là, il faut vraiment, si l'on veut garder des marges de manœuvre comme vous l'avez dit tout à l'heure pour l'investissement, penser à une prospective plus large 2016 – 2018. Donc dans la perspective d'un débat permettant à l'ensemble des élus municipaux de pouvoir appréhender de manière démocratique et transparente les enjeux, il a semblé important de dresser une prospective financière pour les 3 prochains exercices. En outre, de manière méthodologique, les estimations mentionnées restent à l'état d'estimation puisqu'on ne prend pas en compte les logiques de la dotation globale de fonctionnement, de la réforme de la dotation globale de fonctionnement, on est partis sur les éléments tangibles que l'on avait au moment de bâtir ce débat d'orientation budgétaire.

Th. FALCONNET – Si vous le permettez M. VIGREUX, juste une remarque quant à la lecture de ces tableaux qui peuvent choquer les âmes sensibles, et effrayer nos collègues et voire le public, je voudrais simplement préciser que ces tableaux sont des projections. Ce sont des projections qui tiennent compte de l'état actuel de la situation et d'une intangibilité des choses. C'est-à-dire qu'on aurait une baisse des recettes qui se poursuivrait sur le même rythme, une augmentation des dépenses qui se conduirait sur le même rythme. Là on a des projections qui présentent une situation qui ne bougerait pas. C'est-à-dire sans action ni de l'Etat, ni de recettes supplémentaires, ni d'actions volontaristes de la municipalité puisque nous avons à décider des orientations et donc des actions à mener. Donc là, c'est la situation telle qu'elle serait dans un exercice budgétaire qui serait gelé. Donc il faut prendre ces tableaux avec sérieux mais aussi avec prudence.

J. VIGREUX – Vous avez raison de le rappeler M. le Maire, la pédagogie c'est l'art de la répétition des choses. Simplement je rajouterai aussi une chose par rapport à ce que vous venez de dire, on a de bonnes surprises aussi, il ne faut pas non plus être que négatif. Le passage au Grand Dijon, dans l'accord cadre électricité par exemple nous permet cette année, c'est arrivé cet après-midi donc c'est pour ça que je donne le chiffre, d'avoir une économie totale sur les 2 marchés de 12 et de 19 % sur l'ensemble des marchés électricité, on gagnerait pour l'un d'entre eux exactement 15 000 € et pour l'autre 18 000 €. Donc on voit aussi des choses qui ne sont pas incluses dans ce tableau puisqu'on avait gardé à l'étal. Mais garder à l'étal aussi pour prendre à bras le corps les enjeux et les logiques et ne pas subir afin de pouvoir agir, anticiper.

L'épargne nette que l'on pourrait avoir quand même rien que pour 2016, dans la préparation du budget 2016, fait apparaître un manque de 770 000 € donc c'est vrai, ça va augmenter la capacité de désendettement, c'est clair. Et donc on n'a plus véritablement cet autofinancement qu'on pourrait avoir pour investir. Bon là c'est la situation la plus catastrophique possible, on est d'accord mais en même temps c'est une situation qui part d'un réel. C'est-à-dire qu'on ne peut pas non plus dire que ces chiffres sont une pure projection et simplement une projection. On peut aussi le voir dans l'autre sens. Ça nous donne un coup d'épée dans les reins, pour agir.

Concernant les dépenses, pour établir cette prospective, les hypothèses de travail retenues ont été une augmentation de 1% des charges générales chaque année (rythme de l'inflation), une augmentation de 3% des fluides des bâtiments communaux, un maintien au même niveau de l'enveloppe des subventions aux associations et la subvention d'équilibre du CCAS, une augmentation de 2% de la masse salariale liée au

glissement vieillesse technicité (GVT), l'augmentation mécanique hors création de poste et la réévaluation des intérêts de la dette en fonction de la contractualisation de nouveaux emprunts.

S'agissant des recettes, correspondant à la fiscalité des ménages, ce qui est pris en compte est la revalorisation des bases d'imposition de 0.9% en 2016, de 1.4% en 2017, et 1.75% en 2018 mais aucune hausse des taux d'imposition n'a été envisagée, elle tient compte d'un scénario de reprise de l'inflation et aussi des enjeux des lois de Finances ; Baisse de 30% en 2016 et 2017 de la dotation globale de fonctionnement avec l'anticipation d'une baisse de 20% en 2018, même si le plan de redressement des comptes publics s'arrête à ce jour en 2017.

Une hausse de la DSU de 6% en 2016, 5% 2017, 4% 2018 une baisse de 10 % chaque année pour les compensations aux exonérations fiscales consenties par l'Etat sur les taxes perçues par les collectivités locales, et cette prospective est calculée avec une anticipation du taux de maintien du niveau de participation de la CAF sur les services publics qu'elle finance à ce jour. Il est envisagé une hausse de 2% par an des redevances perçues auprès des usagers. Les autres recettes sont maintenues au même niveau chaque année. Il convient de noter d'ores et déjà que le maintien de la Dotation de Solidarité Communautaire au même niveau qu'aujourd'hui est une hypothèse optimiste car la Communauté Urbaine mène une réflexion sur la poursuite de ce dispositif. En revanche comme nous avons la DSU, nous ne pouvons pas être privés de la DSC conformément à la loi.

Th. FALCONNET – Pouvez-vous nous rappeler de mémoire le montant de la DSC ?

J. VIGREUX – De mémoire, je crois qu'il s'agit de 950 000 euros.

Th. FALCONNET – Quand on évoque éventuellement l'hypothèse de la diminution, voire de la disparition de la DSC sur un budget d'environ 30 millions d'euros d'investissement et de fonctionnement, 950 000 euros ce n'est pas rien. C'est la raison pour laquelle je vous interrompais.

J. VIGREUX – Le débat qu'il y avait était que la prévision d'une disparition complète ou partielle mais il faut que nous fassions valoir les textes ; et le fait d'être éligibles à la DSU ne peut pas nous priver de la DSC.

Th. FALCONNET – On compte sur les conseillers communautaires présents dans cette assemblée pour faire porter cette exigence de maintien de la Dotation de Solidarité Communautaire auprès de la Communauté urbaine.

J. VIGREUX – Quelles conclusions peut-on tirer de cette prospective ? Des finances fragilisées, c'est l'idée qu'il faut retenir. Pour autant quelles orientations budgétaires pour l'exercice 2016 ? Concernant les orientations du budget de fonctionnement, comme vu précédemment, l'épargne brute de fonctionnement serait de 609 000 euros alors qu'il faut rembourser en annuité un capital de l'emprunt estimé à 1 380 000 euros. Deux conclusions : faute de ne pas pouvoir combler le différentiel, le budget ne pourrait pas être voté (vision court-termiste et catastrophique) et par ailleurs une fois que le différentiel serait comblé, puisqu'on pourrait imaginer en tant que tel trouver une solution, mais cela serait dans l'immédiat et pas sur le long terme.

Donc quelles sont les autres solutions à envisager ? Il faudrait augmenter les redevances perçues auprès des usagers mais s'il manque 800 000 euros, ce serait une augmentation de 10% d'impôts donc c'est impossible et impensable.

Th. FALCONNET – Il faut préciser que ce serait 10% d'impôt supporté par 48% de la population.

J. VIGREUX – Vous avez raison Monsieur le Maire. Donc on voit bien les proportions ou les tarifs etc... en outre si les tarifs devaient aboutir à des impayés exponentiels, l'efficacité de la mesure serait fortement atténuée puisqu'en quelques sortes, les acteurs économiques consommeraient moins et on n'aurait pas les redevances en augmentation d'une année sur l'autre. Donc pour combler le différentiel permettant de voter en équilibre, ce serait 10% de hausse des taux d'imposition. A titre informatif, vous avez le tableau sur les comparaisons des taux de taxes d'habitation des différentes communes de l'agglomération dijonnaise, montant moyen par habitant, le taux de foncier bâti, montant moyen par habitant et taux de foncier non bâti. On voit dans quelle strate, la ville de Chenôve peut se placer en comparaison de Chevigny, Dijon, Longvic, Quetigny, Talant, Fontaine. Nous ne sommes pas dans les plus basses strates. Donc on voit bien les enjeux que vous évoquiez, Monsieur le Maire, concernant ces 48% qui auraient du coup à payer ces enjeux-là.

Donc les deux variables budgétaires évoquées ci-dessus concernant les recettes de fonctionnement, étant entendu qu'il s'agit des seules variables dont la ville de Chenôve a la maîtrise, montrent les inconvénients incontournables. Il faut trouver d'autres pistes.

Envisager des économies sur des dépenses de fonctionnement. Il faut déjà rappeler qu'à la Ville de Chenôve, les 2/3 du budget de fonctionnement sont des dépenses de personnel. Vous avez évoqué la doxa de la Cour des Comptes. Par conséquent, il est tout à fait acquis que pour mettre un plan d'économie, il serait illusoire de penser que cela puisse se faire sans prendre des mesures sur la masse salariale.

D'un point de vue arithmétique, les dépenses autres que celles liées à la masse salariale correspondent à une somme de 7,85 millions d'euros. Parmi ces dépenses (vous avez la liste), il y a des dépenses d'énergie, il y a des économies, je viens de les donner. Ces chiffres n'ont pas été rentrés mais petit à petit ça va suivre et ce sera plus important. La subvention d'équilibre du CCAS, les subventions aux associations, pour plus de 800 000 euros, les 260 000 euros pour les intérêts de la dette. 4 millions d'euros dédiés au fonctionnement des différents services publics (hors masse salariale) c'est-à-dire les différents services rendus à la population. Je ne reprends pas les chiffres qui sont donnés puisqu'on a donné la masse.

Si l'ensemble de l'effort devait peser sur ces dépenses, alors cela nécessiterait de les réduire de 10%. Bien entendu des efforts doivent être menés et poursuivis sur les charges générales mais il faut concentrer une grande partie de l'effort sur les dépenses de personnel, à la juste proportion du poids qu'elles représentent dans le budget de fonctionnement.

Il y a un certain nombre d'économies qui peuvent être faites à partir des mesures suivantes :

- D'abord on l'a dit le passage au Grand Dijon fait qu'une partie du personnel, en particulier de la voirie, est une compétence de la Communauté urbaine. Cela serait de concrétiser le transfert de 10 agents fléchés sur la Communauté Urbaine. Le coût global serait de 373 000 euros. Cette mesure dépend de la volonté des agents à être transférés.
- Un effort sur le budget du personnel de 450 000 euros est proposé pour l'exercice 2016 : Vous avez évoqué tout à l'heure le travail effectué en coopération avec l'adjoint responsable du personnel, le Premier adjoint, Dominique Michel. Un gros travail a été fait et même des propositions faites par lui et le service du personnel que nous avons relayés pour bâtir ce futur budget 2016.
 - o Deux créations de postes ont été envisagées pour des logiques de médiations mais elles peuvent être intégrées en redéploiement interne, cela représente 70 000 euros.
 - o D'autre part, le certain nombre d'heures de remplacement de vacances, de contrats à durée déterminée a été budgété dans différents secteurs (petite enfance, jeunesse, sports, médiation, culture, administration générale, éducation). Il sera proposé une meilleure organisation du travail par des mutualisations ou parfois par des pérennisations d'agents moins coûteuses en termes de charges salariales pour réaliser des économies donc on est dans la pérennisation d'emploi et sortie de la précarité. L'économie attendue serait de 230 000 euros.
 - o Concernant le budget dédié aux heures supplémentaires qui s'élevait jusqu'à maintenant à 200 000 euros, il est proposé de prioriser les récupérations des heures supplémentaires et de faire une économie de 150 000 euros sur l'exercice budgétaire sur l'année. Cela ne veut pas dire que toutes les heures supplémentaires disparaissent car certaines sont utiles et importantes, mais un effort doit être fait de ce côté-là.
 - o Si on cumule tout ce qui est proposé, on réaliserait 823 000 euros d'économies ce qui équivaut à 10% de fiscalité locale. Donc on voit bien l'enjeu.

Mais, et je l'ai dit, l'idée de pérennisation, est dans ce cadre de manière concomitante aux économies proposées, un plan de résorption de l'emploi précaire concernant 10 emplois et un programme de relance de l'apprentissage au sein des services seraient proposés.

Donc il découle de ces propositions que le budget serait voté en équilibre. Ensuite, en dehors des efforts, cela ne permet pas d'autofinancer les investissements et donc il faudrait recourir massivement à l'emprunt pour financer un programme ambitieux. Donc il faut garder la logique d'autofinancement et penser ailleurs à d'autres ressources, d'autres possibilités, je dirais, de recettes pour la Ville. D'autant plus qu'à la fois dans le cadre des compétences de la Ville et en même temps sur les logiques de solidarité d'éducation, de tranquillité publique il

faudra travailler véritablement sur l'offre des Services Publics globalement. D'autant plus que les effets de la Communauté Urbaine vont se faire sentir pour l'année.

Alors quelles seraient les orientations du budget d'investissement : un budget d'investissement d'environ 6 millions d'euros (hors remboursement de l'annuité en capital de l'emprunt) avec

- le solde APCP, ce qui reste sur le centre culturel,
- sur Saint Exupéry avec l'augmentation du capital de la SPLAAD,
- de l'enveloppe de l'OMS.
- Et de nombreux autres projets.
- Cela représente presque ces 6 millions d'euros.

Sur les recettes, le montant d'emprunt se situe à un niveau élevé à ce niveau-là du processus budgétaire en raison de la non prise en compte du résultat issu de l'exercice en cours qui fera l'objet d'une approbation en juin 2016 au moment du vote du budget supplémentaire. Les autres recettes :

- La dotation politique de la Ville 199 000 euros,
- l'emprunt « provisoire » de 3 819 000 euros,
- puis bien sûr d'autres subventions à récupérer qui ne sont pas encore actées pour des projets tels que les vestiaires sportifs.
- Le retour du FCTVA serait de 446 780 euros et il est important en fonction des travaux réalisés qu'on ait un retour de la TVA juste l'année d'après.
- Le virement de la section de fonction serait en équilibre.

Voilà la présentation globale du document. On a présenté des marges de manœuvres, on a présenté l'idée d'un budget responsable mais qui n'obère pas les classiques de Chenôve, une ville solidaire, une ville de progrès mais en tout cas une ville responsable.

Th. FALCONNET – Merci Monsieur VIGREUX. Nous allons lancer immédiatement le Débat d'orientation budgétaire. Je voulais juste préciser une chose par rapport à ce que vous avez dit. Nous mettons Chenôve au pain sec. Ce n'est pas nous qui mettons Chenôve au pain sec mais le contexte.

J. VIGREUX – Vous avez raison Monsieur le Maire, j'avais précisé également que la politique gouvernementale mettait Chenôve au régime du pain sec mais il était utile d'insister sur ce point pour éviter toute ambiguïté.

Th. FALCONNET – On est bien d'accord Monsieur VIGREUX. Le débat est ouvert. Monsieur BRUGNOT a la parole.

Monsieur BRUGNOT– Monsieur le Maire on voit ici avec ce DOB toutes les contradictions de la politique de la Nation qui influe directement la politique de la Ville. On voit que cette politique n'est pas menée avec une hauteur de vue permettant d'anticiper l'avenir mais au contraire de coller au plus près des échéances régionales et présidentielles. Nous avons rencontré sur le marché hier Madame CARLIER et moi-même, un senior classe moyenne dont l'impôt foncier est passé d'une centaine d'euros à plus de 600 euros. Je connais l'actualité et le rétropédalage. Plutôt qu'un remboursement, n'aurait-il pas été plus judicieux d'anticiper cette augmentation qui vient d'une loi 2008, inspirée par Monsieur SARKOZY ? Sur un autre point, la reprise de la croissance illusoire empêche les politiques à tous les niveaux, y compris le nôtre, de préparer l'avenir de la planète. Depuis plus de 30 ans la croissance diminue. Et nous descendons cet escalier de la croissance continuellement, avec devant nous, non pas le vide mais un grand miroir de l'illusion qui n'est que le reflet de l'escalier des 30 glorieuses qui est définitivement derrière nous !

En plus, la croissance que nous cherchons désespérément est pourvoyeuse d'augmentation de gaz à effets de serre qui menace notre climat. Pourquoi, à notre niveau, ne pas être une commune précurseur ? Réfléchir à une autre façon de gérer l'économie de la municipalité, le travail, les transports, le travail pour tous, les 32h hebdomadaires, l'écologie transversale à tous les niveaux, à toutes les strates décisionnelles et de réalisation. Nous sommes prêts à travailler avec vous dans ce sens, non pas dans le but des prochaines échéances électorales mais pour faire changer les mentalités. Pour les 10, 20 ans qui viennent.

Th. FALCONNET – Monsieur Brugnot, sur l'impôt foncier, on a tous des exemples comme celui-là. On a aussi un phénomène sur le territoire de la commune de personnes âgées qui avaient une surface habitable en famille avec 2/3 enfants, qui, les enfants étant partis, le veuvage arrivant, ne souhaitent pas ou ne peuvent pas quitter leur logement, un logement surdimensionné. Comme la taxe d'habitation est calculée sur la surface habitable, le nombre d'habitants vivant dans le logement, on a aussi ce phénomène-là, ce qui explique que les bailleurs réfléchissent à diminuer le nombre de très grands logements sur la commune pour construire des petits logements pour des personnes qui se trouvent dans cette situation mais ce n'est pas le seul facteur d'explication. Sur la question de la croissance. C'est un grand débat qui traverse la gauche, l'ensemble du paysage politique français, qui traverse l'ensemble des forces politiques. L'avenir de la planète. On dit penser local pour agir global, et agir local pour penser global. Je crois qu'à Chenôve on est dans ce mouvement-là, même si on peut estimer que ce n'est pas suffisant. Monsieur Jean-Jacques BERNARD pourrait très largement expliquer tout ce qui est fait en matière d'économie d'énergie, en matière de défense de l'environnement. Il siège au SIPLASUD. Quand on parle de la sauvegarde du plateau, ce n'est pas complètement étranger à ce que vous dites. Le plateau de Chenôve à côté des 1500 millions de chinois qui sont encore à 6% de croissance, effectivement, ce n'est pas grand chose. Les petites mesures que nous prenons pour la sauvegarde du plateau de Chenôve, que nous prenons avec les bailleurs en matière de rénovation thermique des logements vont dans le sens de votre propos. Dernièrement, nous nous sommes rendus pour l'inauguration de l'éco-réhabilitation du bâtiment Maryse Bastié. Dans le cadre du PNRU 1, on a mis beaucoup de moyens, Dijon Habitat a revu son patrimoine, Orvitis est en train de faire la même chose. On travaille petitement mais tous les jours les uns et les autres pour que l'avenir de la planète soit préservé, à notre niveau de responsabilité.

J'ai demandé à ce qu'on travaille également sur la flotte de véhicules de la ville de Chenôve, Monsieur Jean-Jacques BERNARD, Monsieur Jean-François BUIGUES ont travaillé pour faire des propositions. On réfléchit à des alternatives sur cette question. Quand on sait qu'on a un parc de véhicules, notamment aux services techniques, un peu vieillissant, majoritairement diesel, polluant. On sait que le diesel pollue même si le lobby automobile fait pression pour dire que le diesel ne pollue pas et que tout va bien en matière de gaz à effet de serre, de rejet de particules fines. On n'est pas complètement dans l'utopie d'une planète sauvée des dangers qu'elle encoure actuellement. Mais je crois qu'à Chenôve nous faisons depuis plusieurs années notre part en matière de Développement Durable, en matière d'accès au plus grand nombre à ces économies.

Chenôve est également attachée à ce que le Développement Durable ne soit pas une préoccupation exclusivement réservée à des bobos qui ont les moyens de faire des rénovations thermiques dans leurs maisons, de faire des économies d'énergie, de rouler à vélo. On fait cet effort-là, on le fait pour le plus grand nombre. Parce que quand un bailleur met plusieurs de centaines de milliers d'euros dans la rénovation énergétique d'un bâtiment, c'est pour faire diminuer une facture de chauffage, c'est pour faire diminuer l'émission de gaz à effet de serre, mais c'est aussi le pouvoir d'achat de nos concitoyens et notamment les plus défavorisés. Il me semble qu'on se rejoint sur ce point. L'utopie, comme toute utopie, est prospective.

Sur les 32 heures hebdomadaires. J'aimerais que nous soyons en capacité à Chenôve, comme ce fut le cas en 1977 (Je rappelle que cette municipalité a mis en place à Chenôve les 35 heures) et que de 1977 à 2001, les employés de la ville et la municipalité étaient en avance. J'aimerais vous dire que l'équipe municipale est en capacité budgétaire d'absorber le passage à 32 heures hebdomadaires. Car effectivement la réduction du travail est un objectif de progrès social. Travailler moins contrairement à ce qui est dit par on sait qui, c'est passer plus de temps avec sa famille, à des activités de loisirs, se cultiver, faire du sport, on peut décliner. Malheureusement, je préférerais être celui qui passe le personnel municipal à 32 heures, plutôt que celui qui prône les économies budgétaires et notamment sur le personnel. Ce n'est pas mon penchant naturel ni celui de cette majorité.

Merci monsieur BRUGNOT. D'autres interventions ? Mme CARLIER, vous avez la parole.

Mme CARLIER – Pour aller plus loin, nous proposons la signature du pacte pour la transition qui est proposé par ALTERNATIBA et Transition Citoyenne. Nous proposons que chacun des conseillers puisse l'avoir. Nous aimerions le soumettre au vote en conseil municipal. Ce pacte pour la transition comporte différentes mesures. On demande à la collectivité territoriale d'en réaliser au moins cinq. Il y a des choses qui se font déjà ici. Donc je ne pense pas que ce soit impossible.

Th. FALCONNET – Sur le principe, on va examiner votre proposition. Nous aurions même pu l'examiner à l'avance si elle nous avait été communiquée préalablement. On mettra cela à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal ou on vous répondra sur la pertinence ou non de soumettre ces mesures au vote.

D'autres demandes d'interventions. M. AMODEO puis M. ESMONIN ensuite.

T. AMODEO – Je suis sûr, Monsieur le Maire que c'est la première année dans votre carrière politique, où vous vous trouvez dans un contexte aussi difficile pour débattre du budget municipal : disette des finances publiques, contexte général qui pèse de plus en plus lourdement sur nos communes et nos citoyens. Le premier grand principe d'un budget est la vérité, nous l'avons eu ce soir ainsi que la clarté et la transparence vous en remercieriez les élus et les services.

Alors quels sont les moteurs de l'investissement et l'un des atouts de sortie de crise, nos communes et les collectivités locales servent, depuis des années, de variable d'ajustement, victimes de la même volonté, d'une année sur l'autre, de diminution de la dépense publique.

Présentée comme la seule réponse à la crise, cette politique d'austérité, les faits le montrent, aggrave tous les problèmes. Ainsi, décennie après décennie, des réductions budgétaires, des transferts de charges et de désengagement de l'État, on vient de voir un désengagement des Collectivités Locales comme le Département et Monsieur le Maire a émis le désengagement de la Région. Nouvelles normes, rythmes scolaires, explosion de la demande sociale, aggravation de la crise économique, du chômage et de la précarité. La cote d'alerte est non seulement atteinte mais elle est aujourd'hui dépassée.

A Chenôve, fini le temps où on répondait à la disette des finances publiques par le curseur d'une gestion plus rigoureuse, veillant à ce que chaque euro dépensé soit bien dépensé. Est arrivé le temps des saignées, sévères, comme dans des dizaines de communes et départements de France dont les finances sont dans le rouge. A force de saignées, ils feront mourir le malade, si on les laisse encore faire. Force est de constater que le projet de loi de finances 2016 contient des dispositions particulièrement inquiétantes, Monsieur VIGREUX et Monsieur le Maire nous l'ont encore rappelés, et révoltantes qui s'inscrivent dans une austérité renforcée : annoncée depuis le mois d'avril dernier, la réduction des dotations de l'Etat aux collectivités sur la période 2015-2017 a été confirmée. On y a cru un moment. Comment dans ces conditions faire face aux besoins croissants de notre commune et de ses habitants ? Des propositions ont été faites, nous les soutenons. Il est urgent de réorienter l'argent vers les dépenses utiles en s'attaquant résolument aux privilèges et aux richesses du capital financier qui continuent de s'accumuler de façon insolente. Dans ce cadre, je veux souligner qu'il est tout aussi important de réfuter les campagnes qui visent à accabler de tous les maux les collectivités territoriales, les élus et les fonctionnaires territoriaux. Sont publiés tous les jours des réquisitoires bourrés de contre-vérités contre les collectivités territoriales accusées de creuser les déficits, de trop recruter, de générer d'immenses gâchis financiers. Le procès de mauvaise gestion financière, fait une fois de plus aux collectivités, n'est pas acceptable. Que leur reproche-t-on ? Qu'elles refusent de tailler dans les effectifs de leurs agents et de réduire les services rendus à la population ! Alors, interrogeons-nous : pourquoi ce type de campagne culpabilisant les élus est-il devenu monnaie courante ? Pour au moins deux raisons : ce type d'intervention est un leurre : il permet de masquer que le problème posé à la France, est avant tout un problème de ressources nouvelles à trouver, il permet également de désigner à la vindicte publique des boucs émissaires et ainsi de faire accepter les diktats de l'Europe et des marchés financiers qui exigent une baisse drastique des dépenses publiques. Ce que ne dit pas le rapport de la Cour des Comptes, c'est le poids terrible que font peser sur notre économie les exonérations fiscales et sociales accordées aux grandes entreprises pour l'essentiel. Sur cette même période, ces exonérations représentent 488 milliards d'euros.

Faut-il aussi souligner les conséquences de l'évasion fiscale, dont le récent rapport d'une commission sénatoriale présidée par Jacques DOMINATI, sénateur UMP, vient de révéler que chaque année, entre 50 et 80 milliards d'euros échappent au fisc français !

Concernant les engagements que doit prendre notre Conseil Municipal ce soir, l'ampleur de la crise et ses répercussions sur les familles appellent le développement d'actions en matière de solidarités sociales, d'éducation. Et nous les voterons, dont nous sommes preneurs.

Je souhaite conclure en disant que ce débat d'orientation budgétaire pour 2016 éclaire sur le rôle essentiel joué par notre commune pour répondre non seulement aux besoins de nos concitoyens, pour atténuer l'effet désastreux de la crise et du chômage mais aussi pour répondre à l'intérêt général.

Comme vous l'avez une autre fois entendu, je ne partage toujours pas l'idée qu'il faille sans cesse réduire les dépenses utiles à la population. Je l'ai déjà dit et le redis aujourd'hui, oui, l'argent existe pour faire fonctionner les services publics, répondre aux besoins de nos habitants. L'argent existe et nous savons qu'il n'est pas caché

derrière l'agent municipal qu'on ne veut pas ou ne peut pas remplacer. Il n'est pas caché non plus derrière l'augmentation du prix d'entrée de la piscine, ni derrière la baisse des subventions aux associations que nous nous devons d'accompagner. L'argent existe et nous savons tous qu'il n'est caché ni dans les collectivités locales, ni derrière les services utiles à la population, au vivre ensemble et à la tranquillité publique ni derrière les préconisations de la Cour des Comptes. Il faut oser aller le chercher là où il ne sert à rien sinon à enrichir une poignée d'actionnaires et de privilégiés. La réalité sociale montre qu'il y a des forces disponibles, des forces qui transcendent les frontières politiques habituelles, et qui pourraient permettre de passer de la parole aux actes.

Th. FALCONNET – Merci Monsieur AMODEO. Trois points rapidement.

- Un euro dépensé doit l'être avec soin et rigueur comme cela était le cas auparavant. Ce sera le cas aussi cette année et les années suivantes.
- Deuxièmement vous avez évoqué une baisse des subventions aux associations. A aucun moment nous avons évoqué une telle hypothèse. Nous avons suffisamment conscience du tissu associatif pour maintenir du lien social et pour contribuer au mieux vivre les uns avec les autres.
- Troisièmement, vous développez une position très radicale qui est la vôtre, celle du parti communiste. J'espère que d'ici au 14 décembre, nous pourrons voter le budget dans les conditions qui ont été présentées par M. VIGREUX et par moi-même.

J. ESMONIN – Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce moment important de la vie municipale nous conduit à nous interroger. D'abord une réflexion d'ordre plus politique, nous aurions pu espérer pour nos collectivités locales des jours meilleurs. Nous n'avions pas souhaité un changement politique pour en arriver là. C'est donc les réalités qui ont été créées par des options prises en promesses non tenues qui font qu'aujourd'hui nous nous trouvons sur un débat d'orientation budgétaire qui marque la fin d'une possibilité pour la Ville de Chenôve de s'autoriser à se poser les véritables questions de l'avenir, je dis bien qui doivent se poser pour Chenôve. En effet, le débat qui a eu lieu avec l'ensemble des documents présentés, de fort bonne qualité, ne m'a pas surpris puisque depuis des années, séminaires aidant, groupes de travail, je vous avais invité à anticiper cette situation que nous constatons aujourd'hui. Car l'embellie budgétaire n'est pas pour aujourd'hui ni pour demain. Nous ne nous faisons aucune illusion. Si même, comme mon collègue M. AMODEO, je souhaiterais qu'un certain nombre de décisions puissent permettre de prendre d'autres décisions par rapport à un certain nombre de groupes ou de catégories sociales, qui pourraient prendre une part plus importante à l'effort national, plutôt que de demander aux collectivités territoriales d'y participer dans des conditions extrêmement compliquées et difficiles pour elles. Nous arrivons avec l'impossibilité de jouer sur la fiscalité locale. C'est évident. Personne n'oserait ici prétendre que nos compatriotes pourraient évidemment apprécier de façon négative cette volonté municipale qui n'est d'ailleurs pas à l'ordre du jour. Nous voyons également un effet pervers des baisses de dotations qui vont se poursuivre et qui amèneront les collectivités à s'interroger sur leur rôle par rapport aux citoyens. Par rapport à tout cela, j'évoque également la réforme territoriale. Je me pose la question de savoir si éloigner à ce point le pouvoir du citoyen peut représenter pour l'avenir des effets démocratiques importants. On voit de plus en plus le désintéressement du citoyen pour la vie politique puisque tout se passe loin de lui sans tenir compte de ses avis et il est évident que cela pose des problèmes importants. Mais pour revenir à nos préoccupations plus locales, nous ne pourrions pas très longtemps jouer au chat et la souris et faire en sorte de ne pas nous poser la question d'un arbitrage réfléchi, responsable et volontariste sur nos engagements. Pourra-t-on poursuivre partout et toujours les engagements qui sont les nôtres ? Dans quelles conditions et à quel prix ? Combien de fois vous ai-je invité par le passé à y réfléchir et à apporter un certain nombre de réponses pour effectivement, et vous le dites vous-même, dans le rapport que vous proposez, de faire en sorte que, malheureusement, nous soyons obligés de reconsidérer nos engagements salariaux qui représentent aujourd'hui 2/3 de nos dépenses de fonctionnement ? J'ai eu, comme vous, à discuter avec la chambre des comptes, les services fiscaux. J'ai bien entendu enregistré le fait que nous avons un indice de point d'engagement fiscal par rapport au budget de fonctionnement très élevé, de 6 à 8 points, supérieur aux collectivités locales de même strate dans le territoire national. Tout cela doit nous interroger. Je pense que nous ne pourrions pas et ne pourrions plus faire l'économie de ce débat de fond. Je vous invite à nous y employer le plus rapidement possible. Non pas pour remettre en cause nos priorités qui sont celles que vous connaissez et que je défendrai moi aussi. Je pense qu'il y a un moment où malgré ce que disait notre collègue M. AMODEO, les souhaits ou aspirations qu'on pourrait avoir sur des positionnements politiques différents ne sont malheureusement pas au rendez-vous aujourd'hui.

Donc il faut savoir que la responsabilité d'une équipe municipale est aussi posée en ces termes. Peut-on et doit-on s'exonérer de ce débat de fond qui doit être important, mené avec sérieux, transparence et avec volontarisme.

Et c'est pourquoi ce soir j'ai d'abord basé mon intervention sur ce point particulier car c'est le fond du débat. Et c'est pourquoi Monsieur le Maire, je le dis très franchement, je souhaite que nous engagions ce débat approfondi, cette volonté d'arbitrage au plus profond des engagements qui sont les nôtres de façon à dégager un socle de Service Public sûr, solide et pérenne.

Th. FALCONNET – Monsieur ESMONIN, je voulais vous remercier pour votre intervention équilibrée sur une situation que vous connaissez parfaitement bien. Je voudrais partager avec vous ce désespoir des jours meilleurs. Il faut rappeler que nous nous sommes prononcés dernièrement au sein du Conseil Municipal sur les mesures prises par les villes de banlieues, avec ce vœu de Ville et Banlieue sur le désengagement de l'Etat. On ne peut pas d'un côté dire, nous reconnaissons que vous connaissez une situation particulière, des problématiques particulières qui font que l'Etat vous reconnaît dans les 200 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et d'un autre côté nous supprimer pendant 4 ans de suite 300 000 euros de dotations. On est dans le discours paradoxal. Donc sur ce sujet, nous partageons votre souci. Et puis vous dire que, peut-être cela vous a-t-il échappé, car il est vrai que la présentation était dense. C'est toujours une présentation dense, un peu aride que celle du débat d'orientation budgétaire. Nous pouvons peut-être remonter la page relative aux marges de manœuvre, concernant l'autofinancement. Je redis la phrase exacte : « Pour dégager un autofinancement au service de cette politique, il sera nécessaire d'arbitrer sur les priorités municipales en termes d'offre de Service Public ». Pour ce faire, la méthode sera la suivante : Priorité 1 : sanctuarisation de services liée aux choix politiques municipaux dans tous les domaines, particulièrement dans ceux de la solidarité, l'éducation et la tranquillité publique. Priorité 2 sanctuarisation de services du fait de mise en œuvre de normes réglementaires auxquelles nous sommes soumis et auxquelles nous ne pourrions pas nous soustraire. Priorité 3 : services pouvant faire l'objet d'adaptation, c'est-à-dire mutualisation ou redéploiement éventuels. Mutualisation peut être avec le Grand Dijon, peut être avec des communes voisines. Il a été pris l'exemple de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des climats. Nous avons présenté à la population un projet de création d'un office de tourisme. Une commune voisine, que nous connaissons tous bien, et notamment monsieur le Conseiller départemental, la commune de Marsannay dispose déjà d'un office du tourisme. Est-il obligatoirement nécessaire de créer un office de tourisme sur Chenôve ? Je ne dis pas que c'est un déni de notre promesse de campagne. Il faudra de toute manière mettre en valeur le patrimoine viti-vinicole du vieux bourg dans le cadre de l'inscription des climats de Bourgogne au patrimoine de l'UNESCO ; D'ailleurs, on a déjà des cars de tourisme qui visitent les Pressoirs. Dijon a déjà pensé à la mutualisation. Nous allons poursuivre toutes les voies possibles qui nous amèneront à mutualiser et à faire des économies d'échelle. C'est une politique qui est difficile à mener mais de toute manière, la volonté que vous partagez, M. ESMONIN, c'est d'affronter avec responsabilité et rigueur, la situation budgétaire et financière de la Ville. Nous allons prendre des mesures et des mesures d'importance. Je salue à nouveau le travail remarquable qui a été effectué à la fois par les adjoints Dominique MICHEL et Jean VIGREUX et par les services qui ont fait un travail soigneux, quasiment service par service, respectueux des impératifs des services publics. Travail avec la majorité municipale que j'aurais à arbitrer dans les jours prochains.

J. ESMONIN – L'ensemble des préconisations ne m'avait pas échappé. Simplement pour l'Office de tourisme j'avais mis en place avec l'accord de la majorité la taxe de séjour hôtelier qui devait couvrir les frais de personnel. La mise à disposition de locaux est aujourd'hui acquise avec le nouveau contrat que nous avons passé avec le propriétaire. Mais voyez-vous, Monsieur le Maire, si on regarde la hauteur des enjeux qui sont concernés je ne suis pas sûr que ces mesures soient à la hauteur des enjeux. Il y aura à creuser un peu plus loin et dans d'autres domaines.

Th. FALCONNET – J'entends bien, il faudra que nous disions ensemble quels services à la population nous supprimons. Parce que si nous supprimons des services, nous supprimons du personnel municipal et c'est une difficulté quasi incontournable puisque nous avons un certain nombre de salariés titulaires de la Fonction Publique Territoriale que nous n'allons pas licencier comme cela. Nous avons du personnel, il y a un glissement vieillissement technicité, il est en poste donc nous allons travailler sur les marges de manœuvres qui nous sont possibles. Vous savez très bien puisque vous avez eu à gérer ce dossier pendant des années que les choses ne sont pas aussi simples qu'une décision.

Quand on parle de suppression de 30 postes, il faut identifier où on supprime ces postes. À la petite enfance, aux sports, à la culture, à la tranquillité publique, dans les services sociaux, à la solidarité ? C'est ce à quoi nous allons réfléchir. Nous devons en même temps affronter des défis et enjeux importants, notamment sur le quartier politique de la Ville mais pas seulement car nous devons agir sur l'ensemble des quartiers pour que nos concitoyens qui vivent en dehors des quartiers politique de la ville n'aient pas le sentiment de payer des impôts sans pouvoir bénéficier de la politique de la ville. Ce travail nous allons le mener avec sérieux, rigueur et responsabilité. Vous pouvez me faire confiance Monsieur ESMONIN.

Autres demandes d'interventions ? Madame CARLIER.

Mme CARLIER – Cela va dans le sens des débats sur la masse salariale. Notre équipe remercie tout le travail qui a été fait et la franchise avec laquelle on peut parler ce soir sur le dossier des finances de la ville qui ne sont pas si florissantes que ce qui a été démontré par le passé. On s'attaque à quelque chose qui n'est pas simple. Diminuer des dépenses de fonctionnement, c'est effectivement se demander comment redéployer cette masse salariale. Je rappelle que, dans notre programme, nous avons proposé un audit financier pour étudier, diagnostiquer et réévaluer. Nos propositions auraient pu être déjà prises en compte. La Cour des comptes avait déjà épinglé la mairie de Chenôve en 2012 concernant le trop grand nombre d'équivalent temps plein (ETP) en agents municipaux. Ce qui nous a aussi étonnés, ce sont les 100 000 euros de fonctionnement de surcoût du Cèdre. Même si, sur le plan de la politique culturelle, cette infrastructure est politiquement défendable. Sans remuer le passé, nous étions aussi conscients que cela n'allait pas être si simple qu'annoncé... Bref, la commune aujourd'hui n'a plus le choix. Elle doit considérablement diminuer les dépenses de fonctionnement et, plus spécifiquement, le coût de la masse salariale. Toutefois, supprimer des heures supplémentaires n'est pas une fin en soi : il faut réinterroger l'organisation générale du travail qui a suscité ces heures supplémentaires. Le problème est à étudier en profondeur au niveau de la répartition de l'activité, des tâches donc une redéfinition de fiches de postes. C'est pour cela que je fais référence à l'audit car un cabinet peut apporter un avis extérieur. Si le redéploiement de certains postes est envisagé, cela nécessitera un accompagnement des agents. Un transfert de compétences n'est pas inné ! Il me semble qu'une mairie cotise pour la formation, donc c'est envisageable. En tous cas, il est essentiel que les agents de mairie puissent s'y retrouver et qu'un travail de concertation constructif, dans le cadre du dialogue social, puisse avoir lieu.

Th. FALCONNET – Avant de donner la parole à Madame POPARD, Monsieur MICHEL voudra peut être réagir aux questions liées au personnel. Vous dites « épinglé » par la chambre régionale des comptes, c'était en fait une observation de cette juridiction financière. Je le rappelle, les effectifs de la ville de Chenôve, c'est l'héritage d'une commune qui a un taux d'équipement important, qui a un service public important et de qualité au service de la population dans tous les domaines. C'est pour cela que diminuer la masse salariale c'est ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux par exemple. C'est un discours que nous connaissons bien mais qui ne nous est pas naturel. Mais nous sommes obligés de travailler à une gestion prévisionnelle des effectifs des communaux pour une gestion saine du personnel. Vous faites référence à l'organisation administrative, sachez que c'est une question qui va passer en comité technique le 13 novembre. Nous revoyons complètement l'organisation administrative en relation avec les délégations qui ont été redéfinies le 21 septembre mais aussi en fonction des impératifs qui sont ceux de la Ville. Monsieur MICHEL peut être dira un mot sur la politique de formation. Un mot sur les 10 agents qui passeront à la Communauté Urbaine. Ils seront accompagnés et n'y perdront pas au change.

D. MICHEL – Effectivement, c'est une question qui nous préoccupe tous. Je remercie Mme CARLIER de nous laisser l'occasion d'échanger sur la question. On parle d'êtres humains, on ne peut pas trancher avec des soustractions. Au travers de l'idée d'une qualité des services publics à la population et d'idée de progrès social et que la municipalité soit porteuse de ces éléments. Dans le cadre d'un dialogue social qu'on essaie de renforcer avec les représentants du personnel, plusieurs points vont être travaillés dès maintenant sur l'organisation du travail, mutualisation en interne. Une réflexion dans un premier temps sur l'adaptation de nos services publics en termes de besoins et d'horaires par rapport à la population ; un travail sur un bien-être au travail ou risques psycho-sociaux selon le point de vue où l'on se place. Travail également en termes d'annualisation, cela peut permettre de travailler sur les heures supplémentaires, sur les heures de remplacement, même si ça ne résoudra pas tout. Nous travaillerons sur la gestion prévisionnelle d'emplois et

de compétences, en termes de procédures à mettre en œuvre. Vous parliez des fiches de postes pour clarifier un certain nombre de choses. Une transparence nécessaire pour rassurer l'ensemble des agents sur l'ensemble des catégories, transparence sur les avancées, les échelons, les grades. La refonte de l'entretien professionnel également plus allégé et plus régulier. Et Maintenir la volonté de résorber l'emploi précaire. Malgré le contexte, on réussit à pérenniser 10 agents. Relancer l'apprentissage avec 3 postes budgétés. Maintenir au niveau des emplois aidés, un soutien fort avec 10 emplois d'avenir, 15 contrats d'accompagnement dans l'emploi, sur les emplois d'avenir c'est en lien avec GPEC, une prospective, voir quels emplois nous pourrions garder ? C'est aussi l'investissement que l'on porte envers ces jeunes, mais aussi l'investissement que les agents autour apportent pour la professionnalisation de ces jeunes. La formation, vous en parliez, l'accompagnement des salariés, on augmente notre budget formation de 20 000 euros. Ce n'est jamais assez mais c'est un signe important envoyé. L'action sociale en lien avec le comité des œuvres sociales cette année a été créée pour partie sur un temps par rapport à un assistant social du personnel. On n'est pas seul non plus, il y a le travail étroit avec le Centre De Gestion. Il y a toute une réflexion avec les ergonomes, psychologues, médecins du travail et en 2016, un calendrier de dialogue social qui fixera dans le temps le CHSCT, CT, des rencontres avec les délégués du personnel, pour mettre en place des groupes thématiques tout au long de l'année qui permettront d'évoquer l'organisation de travail, la GPEC, le bien-être au travail. Il semble que 8 agents sur 10 ont signé leur transfert au niveau de la communauté urbaine avec l'idée d'un travail en amont qui a permis de répondre à leurs questionnements. A priori les éléments financiers ou de localisation les demandes ont été entendues et sont plutôt favorables.

Th. FALCONNET – Merci Monsieur le 1^{er} adjoint et Madame la Directrice des Ressources Humaines. Madame POPARD vous avez la parole pour une dernière intervention sur le DOB

B. POPARD – Au nom du Groupe des élus socialistes de progrès que je coprésidé avec Monsieur AUDARD, nous souhaitons contribuer à ce DOB important pour la Ville dans des termes simples et transparents. L'élaboration de notre budget s'inscrit dans un contexte économique difficile et dans le cadre de politiques budgétaires publiques de plus en plus contraignantes pour nos collectivités locales. Chacun sait que de 2010 à 2014 c'est à dire après l'ouverture de la crise économique et financière mondiale de 2008, l'affichage comptable des dépenses de fonctionnement des Collectivités Locales est plus rapide que l'augmentation des recettes de fonctionnement et que l'effet ciseaux, dont on a déjà beaucoup parlé, a été marqué pour la globalité des Collectivités Locales en 2012. A cela s'ajoute la volonté affichée de réduire le déficit budgétaire national en dessous des 3 % exigés par l'Europe. Par ailleurs, les collectivités locales, dont Chenôve, sont tenues au vote d'un budget en équilibre ce qui nous confronte à des effets mécaniques dont nous devons tenir compte dans l'élaboration de notre budget sauf à nous placer hors jeu et perdre la maîtrise de notre destin commun. Cette contrainte légale ne s'applique pas à l'Etat et c'est heureux car sinon il en serait fini de toutes perspectives économiques de relance. Cette recherche d'équilibre n'a pas empêché jusqu'à ce jour les collectivités locales, dont Chenôve, de préserver au cours des années sa marge d'autofinancement brut, c'est-à-dire sa capacité d'investissement. Etant rappelé que l'investissement public en France, facteur déterminant de soutien à la production des richesses et donc aux revenus des français, est couvert à hauteur de 72% par les collectivités locales. Fort de ce constat, tenant compte de la situation budgétaire de la ville qui compte un quartier prioritaire de la Politique de la Ville et dépendante de la recette fiscale redistribuée pour réparer les inégalités qui la pénalisent et qui défient la cohésion sociale sur notre territoire, Chenôve s'est justement opposée au principe de la réduction de la DGF décidée par le Gouvernement pour un montant de 11 milliards d'euros, en votant le vœu proposé par l'association des Maires de France et signé par M. André Laignel dans le sens même de la position également adoptée par l'association Ville et Banlieue. Ce vote a été, pour nous, un vote de principe de cohérence et transparence à l'égard de tous les cheneveliers. Il aurait été contraire à notre éthique républicaine et notre dignité d'élus d'avoir pendant tant d'années dénoncé le gel des dotations et les coupes budgétaires jusqu'en 2012 et de faire volte-face alors que les intérêts de nos concitoyens demeurent les mêmes. En effet, globalement, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales pour 2015 ont connu une évolution de 2% ce qui est inférieur à son accroissement naturel. Nos concitoyens doivent savoir que cet objectif a été pratiquement tenu. Il nous faut donc replacer la question de la dette des collectivités locales comme une simple composante du niveau global de la dette de la France. Chacun peut mesurer en toute objectivité que ce ne sont pas les collectivités locales qui font la dette de la France. Nous nous élevons contre les discours faciles stigmatisant les collectivités locales. La doctrine libérale aurait tort de sous-estimer les français et leurs élus. Comme cela a été dit auparavant, la dette des collectivités locales représente seulement 8.5% de la dette

globale de la France. La dette globale de l'Etat a augmenté de 3,8% sur un an là où celle des collectivités locales a augmenté de 2,6%. Rien ne justifie à nos yeux cette stigmatisation des collectivités locales à l'évocation du Projet de Loi de Finances 2016.

Nos inquiétudes sont grandes quant à la préservation de la capacité d'investissement des collectivités locales et de leur souveraineté. En décembre, nous ferons le choix transparent d'une attitude publique responsable en respectant un cadre budgétaire contraint dans lequel nous évoluons car il nous faut poursuivre et vitaliser notre territoire communal sans encombre, sans pour autant disséminer nos interrogations politiques. Nous conservons une attitude critique à l'égard de la réduction du montant de la DGF dont nous estimons qu'elle est injuste en son principe et qu'elle ampute de plusieurs centaines de milliers d'euros notre budget au moment où la situation de notre pays, de notre commune, exige un renforcement de l'action publique dans les domaines prioritaires : solidarité, éducation, tranquillité. Nous terminerons le débat par des chiffres. S'agissant de la contrainte dans laquelle on pourrait nous enfermer, nous refuserons d'opposer l'équilibre des finances communales aux charges salariales et de solidarité des collectivités. Les collectivités locales ne peuvent pas être évaluées sous le prisme des critères de compétitivité des entreprises du secteur privé qui détruisent du capital social pour l'augmentation du profit. Les collectivités territoriales ont en charge l'intérêt général et nous conserverons dans l'intérêt de nos concitoyens, dans le respect du mandat municipal, notre devoir premier de protéger les cheneveliers. Nous serons vigilants à ce que nos capacités d'investissement soient préservées dans le respect des catégories les plus faibles et du retour légitime qu'en attend l'ensemble des cheneveliers, quelles que soient leurs conditions sociale et d'habitat. Nous avons répété depuis des années que le Service Public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. La redistribution du produit fiscal revenant aux communes, dont l'objectif est de garantir l'unité de la République par l'égalité répartition des ressources, devait être réformée. La réforme de la DGF annoncée pour novembre 2015 a finalement été retirée du débat le 4 novembre dernier. Il semble que l'Etat commence à comprendre et à prendre la mesure de la situation. Ce grand débat qui concernera toutes les collectivités locales dont Chenôve ne nous échappera pas. Nous serons vigilants et formulerons des propositions pour que le tissu républicain que constituent les collectivités soit préservé défendu et valorisé. C'est l'état d'esprit de la majorité municipale ; l'ensemble des cheneveliers doit être informé que nous restons fidèles à ces principes pour les années budgétaires à venir.

Th. FALCONNET – Merci de ces déclarations Mme POPARD. Le prisme de la compétitivité, le dogme de la performance à moindre coût, ça s'appelle le capitalisme sauvage tout simplement. Chers collègues, je voudrais vous remercier de la qualité de ce débat car je crois que les enjeux ont été posés par les uns et par les autres, les positions ont été exprimées. Nous nous reverrons sur les questions budgétaires au moment du vote et nous serons tous conformes à ce que nous venons de dire ce soir en matière de traduction concrète du budget. Je vous demande de me donner acte que ce débat a bien eu lieu longuement et sérieusement.

Vu l'avis de la commission finances, aménagement et ressources humaines en date du 5 novembre 2015,

Vu l'annexe jointe,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2016.

LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES EST ACTE.

Deuxième point à l'ordre du jour : la Dotation Politique de la Ville 2015, délibération importante.
Je donne la parole à Monsieur AUDARD adjoint au maire chargé de la tranquillité publique.

2° - DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) – AMENAGEMENTS LIES A LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

P. AUDARD – Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous sommes attelés depuis septembre à mettre en place une direction de la tranquillité publique qui soit à la hauteur des enjeux et parallèlement nous avons mis en place en partenariat, avec la police municipale, un certain nombre d'initiatives. C'est dans le cadre de cette priorité de tranquillité publique que se situe la délibération que je vous présente ce soir. Je vais donc aller droit à l'essentiel puisque la délibération en elle-même permet d'avoir toutes les informations.

L'article 107 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 a transformé en Dotation Politique de la Ville (DPV) la Dotation de Développement Urbain (DDU) qui avait été créée en 2009 dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) afin de renforcer le soutien aux communes dont la population est confrontée aux difficultés les plus importantes.

La principale évolution introduite par cet article 107 consiste à inscrire l'utilisation des crédits relevant de cette nouvelle dotation dans la programmation des contrats de ville définis à l'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Les actions financées doivent à ce titre répondre aux enjeux prioritaires identifiés à l'issue du diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du contrat.

Sachant que les critères d'éligibilité et de répartition de la DPV sont, pour l'année 2015, ceux qui étaient précédemment retenus pour la DDU, étant toutefois précisé que ces actions visent les nouveaux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville déterminés dans la liste figurant en annexe du décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste de ces quartiers.

Par courrier en date du 19 juin 2015, le Préfet de la Côte d'Or a informé le Maire de Chenôve que la commune de Chenôve est éligible à la Dotation Politique de la Ville 2015 pour un montant de 199 973 € hors taxes.

Tout type d'action ou de programme peut être financé, investissement ou fonctionnement, hormis les dépenses de personnel de la commune bénéficiaire.

La DPV peut être sollicitée, le cas échéant, en cumul avec d'autres subventions, le taux maximum des aides publiques cumulées ne pouvant dépasser 80 %.

Donc sur la base d'un diagnostic partagé avec la Direction départementale de la Police, nous avons entrepris une réflexion de fonds sur le Parc Urbain.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'adopter le principe des opérations suivantes :

- Aménagements matériels destinés à améliorer la tranquillité et le bon usage du Parc urbain du Mail, conformément aux préconisations du diagnostic de sécurité conduit en partenariat étroit avec la Police Nationale, suite aux problèmes rencontrés depuis son ouverture en septembre 2014, plus particulièrement sur la période estivale 2015.
- Mise en place de mobilier urbain destiné à sécuriser la piste cyclable située sur la frange Est de la voie de raccordement entre la rue Antoine de Saint-Exupéry et la rue Armand Thibaut, le long de la voie du tramway aux abords de l'arrêt « Chenôve centre » et à y empêcher la circulation ainsi que le stationnement de véhicules, dans le cadre d'une convention avec la Communauté Urbaine Dijonnaise, lesdits aménagements relevant de la compétence de cette institution.
- Installation d'une aire de jeux à base d'appareils de fitness (muscultation et cardio training) sur l'esplanade du Chapitre, à destination notamment des jeunes habitant sur le quartier du Mail demandeurs de ce type d'équipement, conformément à la politique conduite par la Municipalité en matière d'animations à destination de la jeunesse et d'occupation des espaces publics, en lien direct avec les objectifs fixés dans le domaine de la tranquillité publique.

- Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 16 juin 2014 autorisant Monsieur le Maire à déployer des caméras de vidéosurveillance sur 4 secteurs définis couvrant la totalité du territoire communal, acquisition de 2 caméras mobiles et de 6 caméras fixes destinées à de la vidéo surveillance et de la vidéo verbalisation, dans le cadre du plan de déploiement des caméras vidéo 2015.
Les caméras fixes seront installées aux emplacements suivants : rue Armand Thibaut dans l'axe de la rue longeant à l'est le Centre culturel et de rencontres, Le Cèdre, en parallèle de la voie du tramway, afin de constater les infractions au Code de la route sur cette rue en sens unique fréquemment prise à contre sens de manière délibérée – aux abords immédiats du Cèdre, le long de la voie du tramway menant à l'arrêt « Chenôve centre » permettant de visionner les axes situés au nord et à l'est de cet équipement municipal, ainsi que la nouvelle aire de stationnement d'une capacité de 100 places implantée à cet endroit – sur la façade sud de la Bibliothèque municipale François Mitterrand, place Coluche – sur la façade sud du centre nautique municipal, place Pierre Séward, ces deux dernières caméras permettant notamment de visualiser le Parc urbain du Mail à chacune de ses extrémités, sud et nord – sur la rue Edouard Herriot, à proximité du gymnase Herriot et de l'allée des Mazières – aux abords de la rue des Clématites, à proximité du Parc urbain du Mail, de la voie du tramway et du gymnase Gambetta.

Pour un montant estimé à :

- Aménagements Parc urbain Mail : 144 612,55 € H.T.
- Sécurisation piste cyclable : 13 182,75 € H.T.
- Réalisation aire de fitness : 33 333,33 € H.T.
- Caméras fixes et mobiles : 78 450,17 € H.T.

(dont 13 475,00 € pour les 2 caméras mobiles, 2 083,33 € de licences et 26 140,03 € de terrassement génie civile)

Soit un total de : 269 578,88 € H.T.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation Politique de la Ville 2015 et au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour les dépenses respectivement éligibles à ces deux subventions.

Th. FALCONNET – Merci Monsieur AUDARD. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Monsieur BRUGNOT vous avez la parole. Un monde où il n'y aurait pas de caméras serait plus facile à vivre.

Y-M. BRUGNOT – On regrette la pose de caméras parce qu'elle devient indispensable. Elle est partiellement due à l'abandon du service public des policiers qui pouvaient patrouiller. Ces hommes et femmes de proximité qui pouvaient discuter avec la population, disputer les gamins sans déclencher une tempête. Nous en sommes désolés. Mais cet investissement, nous vous demandons un retour dans un an afin de voir les affaires qu'on aura résolues. Mais dans le climat global du quartier dans lequel je vis, on s'apercevra quand même si cela s'améliore. Nous allons voter cette délibération parce que l'amélioration que l'on considère comme de la prévention est à 70% et le côté répression et recherche du délit est à hauteur de 30%. Cette configuration nous est acceptable. Je vous rappelle que nous avons demandé de déplacer l'aire de jeux sur le cours Général de Gaulle qui embête sérieusement certains habitants.

J. ESMONIN – Il y a eu un travail là-dessus. Cela a été fait.

Y-M BRUGNOT – Certaines choses ont été faites mais il y a encore des rassemblements.

Th. FALCONNET – Je vous laisse terminer votre intervention. Je donnerai la parole à qui voudra bien accepter que je la lui donne dans un respect de police de cette assemblée.

Y-M BRUGNOT – J'ai fini Monsieur le Maire.

Th. FALCONNET – Que vous ayez un retour, cela ne pose aucun problème lors d'un prochain conseil pour les affaires qui auront été résolues par la capture d'images. Certains d'entre vous ont peut-être trouvé bizarre que nous ayons donné la position des caméras. Nous sommes soumis à cette obligation liée au respect de libertés publiques individuelles. On dit à la population où sont installées les caméras de vidéo protection. C'est un investissement lourd qui mérite un retour à la population. Sur votre regret de voir le service de police nationale désertier le terrain dans sa forme de police de proximité, nous le déplorons également. Ces derniers temps, M. AUDARD y faisait référence, nous nous satisfaisons de la collaboration avec la Police Nationale, et de la réactivité des services du commissaire ALENDE. Ce travail porte ses fruits et mène à un certain nombre de mesures d'ordre judiciaire que le Procureur général adjoint a diligentées, qu'il suit avec beaucoup d'attention au cas par cas. C'est à mettre en relation avec la prévention spécialisée. Cela fait écho à la décision d'adhérer au service de médiation du Grand Dijon. Il ne faut pas regarder uniquement le recrutement par exemple d'un 6^e policier municipal mais regarder globalement le panorama complet des mesures mises en place sur le territoire de la commune en matière de tranquillité publique. En sachant que si les miracles existaient en matière de tranquillité publique, je serais prêt à changer de philosophie sur cette question.

M. ESMONIN vous avez la parole.

J. ESMONIN – Je sais que c'est un sujet sur lequel nous avons quelques avis divergents. J'avais évoqué auprès du Préfet et à Monsieur PARRA, commissaire divisionnaire de l'époque, de réactiver le commissariat de Chenôve. Je sais que certains peuvent penser que c'est démagogique de réactiver ce commissariat. Ce qui l'est, c'est que l'Etat construise un commissariat qui ne sert à rien. A partir de là, je suis de ceux qui pensent qu'il serait possible de diligenter différemment les effectifs de police et que le commissariat de Chenôve devant avoir un quota de policiers qui puissent effectivement assurer sur le Sud et l'Est dijonnais une surveillance policière de qualité, de proximité et de réactivité. Je connais les objections qui ont été faites et les petits ricanements utilisés par certains. Mais rassurez-vous, il faut toujours avoir raison avant les autres.

Th. FALCONNET – Monsieur ESMONIN, j'espère pour vous que vous avez raison sur ce point. Je voudrais rappeler que le Maire de Chenôve, quel qu'il soit, n'est pas en mesure d'obliger l'Etat à réactiver le commissariat, à réaffecter un certain nombre de fonctionnaires de police. Vous connaissez ma position. Je vais la réaffirmer très clairement. Je ne suis pas de ceux qui disent que le commissariat de Chenôve est une escroquerie (je ne dis pas que vous l'avez dit). Mais comme l'avait dit un ancien Directeur Départemental de la Sécurité publique lors d'une visite en présence du Préfet, lorsque vous étiez alors Maire de Chenôve et que j'étais alors votre 1^{er} adjoint. A l'époque, ce n'était pas une escroquerie d'avoir un commissariat subdivisionnaire doté de 60 fonctionnaires de Police Nationale, d'adjoints de sécurité affectés du Sud de Chenôve et quartier Bourroches-Valendons. A l'époque, la doctrine était la doctrine de police de proximité, d'ilotage, parfois même des policiers qui habitaient au cœur des quartiers qui connaissaient la population, la problématique. Le Président SARKOZY a décidé de rompre avec cette politique visant à supprimer 5 000 fonctionnaires de police par an au titre de la célèbre RGPP (revue générale des politiques publiques). Ces fonctionnaires manquent cruellement dans nos quartiers. Le gouvernement de Manuel VALLS a décidé de reprendre le recrutement de policiers nationaux. Mais ils doivent être formés avant d'être recrutés sur le terrain et en plus, il y a des quartiers qui sont plus prioritaires que Chenôve en matière de besoin de Sécurité Publique. On a cette problématique de quartiers Politique de la ville mais par rapport à d'autres quartiers, je pense au Nord de la France ou à la région parisienne, la situation n'est pas comparable. Donc les effectifs sont mis là où les besoins sont les plus criants.

Peu importe où sont basés les policiers. L'essentiel pour moi est que la police se déplace lorsque les habitants de Chenôve en ont besoin. Déjà si nous arrivons à cela ensemble, nous aurons gagné une bonne partie de ce défi. Donc le travail de collaboration que nous menons avec la Police Nationale va dans ce sens. Pour l'instant, le Préfet connaît la volonté des élus de Chenôve de travailler efficacement en matière de tranquillité publique. L'Etat répond à cette préoccupation. Pour l'instant, la réactivation du commissariat de Chenôve n'est pas à l'ordre du jour. Ma position est claire. Je préfère que les effectifs de police puissent intervenir au plus près des besoins de la population. Je peux partager ce souci que vous avez, Monsieur ESMONIN, mais il ne faudrait pas que cela devienne une incantation : « le commissariat, le commissariat », comme cela a pu l'être auparavant : « la Clinique, la Clinique » et qu'elle ferme aujourd'hui. Je préfère qu'on agisse en responsabilité avec les acteurs concernés. Je vous remercie.

Sur cette question, d'autres interventions? Monsieur Dominique MICHEL, vous avez la parole.

D. MICHEL – Simplement pour éclairer le paradoxe du discours sécuritaire de la droite. Sous le gouvernement de Nicolas SARKOZY, il y a eu une diminution de 12 000 policiers et gendarmes sur toute la France, avec un certain nombre de fermetures des écoles de police. Aujourd'hui, sous le gouvernement HOLLANDE-VALLS, il y a une reprise à la hausse des effectifs avec la création de 5 300 postes en 3 ans. Cela répond partiellement à la question de l'incantation qui peut être faite. Malgré tout, des actes sont posés. Même si les critiques que nous avons sur le débat d'orientations budgétaires restent les mêmes.

Th. FALCONNET – Merci Monsieur MICHEL. Je vous propose de voter cette délibération.

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.

3° - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

M. VIGREUX – Tout le monde a reçu le dossier donc j'imagine que tout le monde en pris connaissance. Ce qui nous intéresse concernant Chenôve, ce sont les pages 52 et 54. Je rappelle la procédure de la commission locale d'évaluation des charges transférées. On a transféré au Grand Dijon les voiries et d'autres compétences. Le coût de l'ensemble a été entériné par la CLECT du 19 octobre 2015. On a chiffré un transfert de dépenses de 801 543 € et un transfert de recettes de 179 697 €, soit un delta de 621 846 €. Ce delta doit être retiré de l'attribution de compensation (AC) versée à la commune par la Communauté urbaine.

Du coup on retrouve les 6 748 533 € en 2014 moins les 621 846 €. Du coup, cette attribution passe en 2015 à 6 137 261 €. On a obtenu quand même « une économie » de plus de 100 000 €. On gagne un peu par rapport à ce que ce qui a été prévu.

Th. FALCONNET – Je voudrais remercier les conseillers municipaux, membres de la CLECT, qui ont mené ce travail avec beaucoup de sérieux. Le travail a démarré sous le mandat d'Alain MILLOT et s'est clos sous le mandat de François REBSAMEN. José ALMEIDA, Maire de Longvic et Président de la CLECT, a mené également un travail très fin d'analyse commune par commune. La bonne nouvelle, c'est que Chenôve récupère 100 000 € pour le budget 2016. Je vais vous demander d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées communiqué par le Grand Dijon ainsi que les éléments complémentaires tels que M. VIGREUX vient de nous les présenter.

Madame CARLIER, vous avez la parole.

C. CARLIER – Juste pour vous dire qu'il faut être conseiller municipal, membres de la CLECT, pour comprendre toute la technicité du dossier. Partant de là, ce serait hypocrite de notre part avec le peu de temps qu'on a eu de voter (et ce n'est pas notre style, car on est plutôt travailleurs), donc on préfère s'abstenir parce qu'on n'a pas tous les éléments.

TH. FALCONNET – 100 000 € Madame CARLIER avec tout ce qu'on vient de dire dans le Débat d'Orientations Budgétaires.. Donc je mets ce rapport au vote.

LA DELIBERATION EST APPROUVEE PAR 27 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM ET MMES BRUGNOT – MARINO – CARLIER – LAKRI – BLANDIN).

TH. FALCONNET – Non, Madame CARLIER, personne se moque de vous, ni du vote de votre groupe. Cela dit, il y avait la substantifique moelle dans la délibération. Enfin je pense que vous prendrez la bonne nouvelle avec nous.

4° - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION D'UN BATIMENT DE TYPE VESTIAIRES AU SUD DU STADE LEO LAGRANGE

B. POPARD – Les vestiaires du stade Léo Lagrange sont fréquentés par de très nombreux utilisateurs tels que les écoles maternelles et élémentaires, les collèges et le lycée de la commune, mais également les clubs sportifs adhérents à l'Office Municipal des Sports ainsi que les usagers désirant pratiquer une activité sportive en toute liberté.

La multiplication et le développement des utilisations qui en découlent, entraînent de fait des difficultés de gestion du site et en particulier des vestiaires existants.

C'est pourquoi il est apparu nécessaire de prévoir un second bâtiment vestiaire dans ce complexe sportif, gardienné 94 heures par semaine, qui était jusqu'au 1^{er} janvier 2015 dans le périmètre Zone Urbaine Sensible, remplacé depuis par la "Nouvelle Géographie Prioritaire" qui comprend le seul quartier du mail.

C'est dans ce contexte géographique et social que cette nouvelle structure sera utilisée, se voulant la plus polyvalente possible afin de satisfaire aux besoins énoncés ci-dessus, mais également dans un souci de rationalisation et de mutualisation des moyens, afin de réduire les coûts tant d'investissement que de fonctionnement pour la commune.

Cette installation sera destinée notamment aux activités liées au Chenôve Rugby Club qui évolue au niveau régional, en promotion d'honneur, pour son équipe sénior A. Le club compte 140 adhérents dont près d'une centaine font partie de "l'école de rugby" dédiée aux moins de 18 ans, et ce à partir de 5 ans, issus en majorité de Chenôve et plus particulièrement du nouveau quartier prioritaire.

Estimée à ce jour à un montant de 958 000 € HT, cette opération peut bénéficier d'aides financières du Centre National pour le Développement du Sport, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, du fond de concours de la Communauté Urbaine du Grand Dijon, et du Comité Régional de rugby (sous forme de prêt à taux zéro)

Le plan prévisionnel de financement de cette construction serait le suivant (en incluant les coûts de maîtrise d'œuvre et de coordination SPS) :

191 000 € Centre National pour le Développement du Sport
150 000 € Conseil Régional
118 500 € Conseil Départemental
100 000 € Grand Dijon
398 500 € Ville de Chenôve
958 000 € HT

Vu l'avis de la commission finances, aménagement et ressources humaines en date du 5 novembre 2015,
Vu l'avis de la commission culture, éducation, jeunesse et sports en date du 4 novembre 2015,

Il est proposé au Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions relatives à la construction des vestiaires sportifs sud du stade Léo Lagrange, et plus généralement à accomplir toutes les formalités et démarches nécessaires.

Th FALCONNET – Juste un mot. Cet engagement a été pris dès mars 2014, le club de rugby utilisera cet équipement mais également l'ensemble des clubs sportifs. Si nous pouvons prendre part à l'embellie du ballon ovale au niveau national (même s'il se porte bien au niveau local. Nous sommes d'ailleurs un certain nombre de supporters de l'équipe nationale), nous nous engageons volontiers. L'école de rugby porte pour les jeunes des valeurs de solidarité, de combat, de pugnacité et surtout de convivialité et de fraternité. C'est un des rares sports où il y a encore cet esprit-là.

Th FALCONNET – Nous sommes en train d'explorer de nouvelles pistes, comme la possibilité de travaux de second œuvre qui pourraient être réalisés par les joueurs du club eux-mêmes. Nous vérifions juridiquement comment les choses peuvent se faire. Lorsque la proposition a été faite, le club dans lequel il y a beaucoup de corps de métiers du bâtiment trouvait cette idée sympathique. Il faut clarifier au niveau juridique et du point de vue des assurances. Mais si nous pouvons le faire, c'est important. D'ailleurs nous demandons également des subventions que nous espérons obtenir. Monsieur Dominique MICHEL vous avez la parole.

Dominique MICHEL – Merci. Je confirme très officiellement que je ne prendrai pas part au vote par rapport au conflit d'intérêt. J'indique que, dans les chiffres présentés par Madame POPARD, si juridiquement les choses étaient possibles, cela réduirait un certain nombre de coûts.

Th. FALCONNET – Madame FERRARI vous avez la parole.

A. FERRARI – Les vestiaires existants actuellement au stade Léo Lagrange installés sous la tribune sont utilisés à la fois par les établissements scolaires (élémentaires, collèges et lycée) et par les clubs sportifs ; ils sont depuis de longues années complètement insuffisants quantitativement et qualitativement. Il est donc essentiel de penser dès maintenant à compléter notre équipement par ces vestiaires sportifs. Malgré le contexte budgétaire extrêmement contraint qui a été largement explicité par Monsieur le Maire et par l'adjoint aux finances, la volonté d'investir dans la construction de ces nouveaux vestiaires traduit pour nous la volonté d'investir pour l'avenir. Permettre à tous les cheneveliers de pratiquer un sport dans des conditions optimales, soutenir les clubs sportifs et croire en leur capacité d'évoluer vers des niveaux supérieurs, c'est investir aujourd'hui pour demain et ainsi participer au mieux vivre ensemble.

Th. FALCONNET – Merci Madame FERRARI pour votre intervention et votre soutien au sport et au rugby en particulier.

Je mets au vote cette délibération.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE PAR 31 VOIX POUR, ET UN ELU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE (M. MICHEL).

5° - DECISION MODIFICATIVE N°2

J. VIGREUX – Cette décision modificative concerne uniquement la section de fonctionnement. Tout le monde a reçu les 23 pages dématérialisées du document M14. On verra dans quelques mois les effets d'économies. C'est moins lourd que le dossier que l'on recevait auparavant. J'arrête avec ces petites remarques.

Les dépenses sont abondées de 237 070 € et les recettes de 42 106 €.

En dépenses, les ajustements portent principalement sur 3 postes :

- Les charges de personnel qui sont complétées à hauteur de 140 000 € ;
- L'enveloppe affectée à la programmation du centre culturel (+55 000 €), ce complément étant couvert en partie par une augmentation, à hauteur de 40 000 €, du produit de la billetterie ;
- Les subventions aux associations sont augmentées de 17 270 €, dont 2 106 € sont financés par le produit de la braderie organisée par la bibliothèque.

En investissement, seuls des transferts entre chapitres sont prévus.

Vu les budgets primitif et supplémentaire 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : D'adopter la décision modificative n°2 au budget 2015

Th. FALCONNET – Y a-t-il des demandes de précisions sur cette délibération ? aucune ? Je mets aux voix.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE PAR 27 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM ET MMES BRUGNOT – MARINO – CARLIER – LAKRI – BLANDIN).

6° - BUDGET 2015 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

J. VIGREUX – A la suite de la commission solidarité, tranquillité publique, cohésion sociale et urbaine et citoyenneté en date du 4 novembre 2015, des éléments surlignés en jaune ont été ajoutés par rapport au projet initial.

Il est proposé au conseil municipal de compléter l'état des subventions aux associations, au titre de l'exercice 2015, comme suit :

- ACODEGE 5 000.00 €

La participation de la ville au service de prévention spécialisée est complétée conformément à la demande initiale de l'association et afin de tenir compte :

- des diminutions de subventions décidées à l'encontre de cette association dans le domaine essentiel de la protection de l'enfance et de la prévention spécialisée par le Conseil départemental de la Côte d'Or
- au maintien des actions sur le territoire de Chenôve.

- BASKET CLUB DE CHENÔVE 15 000.00 €

En application de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens passés avec ce club, il est proposé d'accorder à cette association une avance de 15 000 € sur la subvention 2016, au titre de la promotion sport de haut niveau et afin de tenir compte des besoins de trésorerie de l'association sur une période septembre 2015 – juin 2016, alors que les budgets locaux s'exécutent sur année civile.

Un abondement de l'enveloppe des subventions aux associations est prévu par la décision modificative n°2 présentée ce jour.

Th. FALCONNET – Y a-t-il des demandes de précisions ? Madame M'PIAYI.

S. M'PIAYI – Je soutiens la subvention à l'ACODEGE. Je vais m'abstenir de voter la délibération concernant le basket club puisque je suis membre de ce club.

Th. FALCONNET – Oui, vous en êtes une des dirigeantes. Vous demandez en clair deux votes ?
Je donne la parole à Monsieur BLANDIN.

S. BLANDIN – Sera-t-il possible d'avoir un retour sous forme de rapport annuel des clubs ?

Th. FALCONNET – Madame POPARD nous dit que cela a été vu en commission. D'ailleurs je note que ce travail de commissions est réel. Lorsque nous avons revu la réduction à trois des commissions, cette mesure a été moquée. Cependant, je note, Monsieur le Directeur Général des Services, que c'est une excellente idée de souligner en jaune sur nos délibérations et en bleu sur le power point, l'apport des trois commissions municipales. Nous proposons une délibération amendée en commission. Donc le travail en commission se fait et se fait bien.

Il faut d'abord que je vous demande si vous êtes d'accord pour dissocier le vote des deux subventions de manière à laisser Mme M'PIAYI à s'abstenir sur le vote du Basket Club.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de voter distinctement pour chaque association.

LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE A L'UNANIMITE DE VOTER DISTINCTEMENT LES DEUX SUBVENTIONS.

Th. FALCONNET – La subvention exceptionnelle ACODEGE n'est pas déconnectée de la discussion que nous avons eue tout à l'heure sur la prévention spécialisée. Il s'agissait de ramener la subvention au montant qui avait été diminué. Puisque 5 000 € avaient été attribués à Génération Proactive, autre association qui n'a pas eu l'occasion de s'installer sur Chenôve et de mettre en application son projet associatif. Nous avons donc décidé de réaffecter une partie de ces 7 000 € qui étaient dédiés à cette association à l'ACODEGE.

Sur le Basket Club, vous connaissez la situation de cette association. Il s'agit bien d'une avance de trésorerie sur l'exercice 2015, c'est la subvention haut niveau. La subvention du Basket Club a été calculée sur le niveau auquel elle était il y a encore quelques mois. Nous avons donc décidé d'avancer cette subvention auquel le Basket club aurait eu droit. On l'a déjà fait. Je voulais vous informer que nous sommes en réflexion avec le Basket club et le monde sportif sur un plan de sauvetage de l'association. Vous le savez, la presse s'en est fait suffisamment l'écho, parce qu'en accédant à un statut semi-professionnel, certains dirigeants ont commis des imprudences importantes en matière de gestion, le Basket Club a dès lors été l'objet d'un redressement de l'URSSAF. Cela a fait l'objet d'un article plus ou moins objectif dans un journal aujourd'hui disparu. Le plan de sauvetage sera soumis au Conseil municipal. Il sera d'abord soumis aux dirigeants du basket club ensuite aux dirigeants des clubs sportifs de Chenôve pour s'assurer qu'ils sont d'accord avec le principe du plan de sauvetage.

La parole est à Dominique MICHEL.

D. MICHEL – Je voulais indiquer que j'étais heureux que l'on scinde les deux décisions puisque que pour ma part, je ne prendrai pas part au vote de l'ACODEGE puisque je suis salarié de cette association.

Je voulais rappeler que malgré cette non-prise de participation au vote, je trouve que le jeu est très malsain autour de la confusion qu'installe François SAUVADET, Président du Conseil Départemental, entre la politique de la ville au niveau du Grand Dijon et de la prévention de l'enfance, sous prétexte de faire des économies. Je suis quand même très inquiet. Même si ce n'est pas le lieu idéal, je suis conseiller départemental, j'apporte tout mon soutien aux salariés de l'ACODEGE

Th. FALCONNET – Merci Monsieur le premier adjoint le conseiller départemental triplement concerné par cette subvention.

Il est proposé au Conseil municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'attribuer à l'ACODEGE une subvention d'un montant de 5 000.00 €.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE PAR 31 VOIX POUR ET UN ELU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE (M. MICHEL).

ARTICLE 2 : D'attribuer au BASKET CLUB DE CHENOVE une subvention d'un montant de 15 000.00 €.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE PAR 31 VOIX POUR ET UN ELU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE (MME M'PIAYI).

7° - BIBLIOTHEQUE – BRADERIE 2015 – SUBVENTION A DEUX ASSOCIATIONS

C. JACQUOT – La bibliothèque est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder au tri de ses documents.

Cette opération appelée « désherbage » est indispensable à la bonne gestion de l'établissement et permet d'ajuster l'offre documentaire aux besoins des usagers de la bibliothèque.

Jusqu'à présent, l'ensemble des ouvrages, documents imprimés et périodiques étaient proposés à titre gracieux en particulier aux associations à vocation culturelle ou sociale pour leur libre usage.

Un désherbage important a été effectué au cours de cette année dans le cadre d'une remise à plat des fonds imprimé et musique.

Ce désherbage s'est finalisé par une braderie à destination des particuliers et a permis une cession des ouvrages et documents moyennant une contrepartie financière modique.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer, dans le cadre du budget 2015, une subvention correspondant à la recette de la braderie de disques et livres retirés de l'inventaire de la bibliothèque aux associations suivantes :

- **Centre Culturel franco-nigérien Jean Rouch : 1 053 €**

La bibliothèque du centre culturel a été détruite lors de manifestations « anti-Charlie » en janvier 2015.

- **Promolec : 1 053 €**

Cette association dijonnaise a pour objet de favoriser la lecture, sous toutes ses formes, ainsi que l'accès à la culture écrite.

Un complément de l'enveloppe des subventions aux associations est prévu par la décision modificative n°2 présentée ce jour, financé par le produit de la braderie des livres de la bibliothèque.

Vu l'article 2311-7 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission finances, aménagement et ressources et ressources humaines en date du 5 novembre 2015,

Vu l'avis de la commission culture, éducation, jeunesse et sports en date du 4 novembre 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : D'attribuer les subventions suivantes :

- Centre culturel franco-nigérien Jean Rouch : 1 053 €
- Promolec : 1 053 €.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

8° - SIGNATURE DE CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE CHENOVE ET LES CLUBS SPORTIFS

B. POPARD – Il s'agit de signer des conventions avec les clubs sportifs dont la subvention annuelle dépasse le montant de 23 000 €. Dans la mesure où certains clubs approchent ce seuil, la délibération présente la convention avec les 19 clubs adhérents à l'Office Municipal des Sports. Vous avez dans vos dossiers les conventions qui précisent l'objet de la convention, le soutien financier de la ville, les moyens de fonctionnement et en contrepartie les engagements des différents clubs.

Vu l'avis de la commission culture, éducation, jeunesse et sports en date du 4 novembre 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions présentées dans l'exposé ci-dessus, et d'y apporter en tant que de besoin toutes modifications de détail nécessaires,

ARTICLE 2 : Plus généralement, de mandater Monsieur le Maire à l'effet d'effectuer toutes démarches ou formalités nécessaires.

Th. FALCONNET – Je vais demander cette fois qui est dirigeant d'un des clubs ou intéressé par une des subventions d'un des clubs concernés par ces clubs. Madame M'PIAYI, Monsieur MICHEL.
Je vais mettre aux voix cette délibération.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE PAR 30 VOIX POUR ET DEUX ELUS QUI NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (MM. MICHEL ET MME M'PIAYI)

9° - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES POUR L'EXERCICE 2014

L. RAILLARD – Cette délibération est classique puisqu'elle arrive chaque année à la même époque. Je ne rentrerai pas dans les détails de ce rapport annuel puisqu'il fait une centaine de pages. Juste quelques chiffres. Le Service Public de l'eau est délégué à la Lyonnaise des eaux jusqu'au 31 décembre 2018 et le Service Public de l'assainissement à la même entreprise jusqu'à 31 décembre 2021. On peut se réjouir de deux choses : d'une part l'analyse de l'eau en 2014. Un contrôle sanitaire nous a attribué une eau de très bonne qualité sur Chenôve. D'autre part, autre satisfaction, le prix du mètre cube d'eau potable 1,64€, identique à l'année précédente. Nous avons l'eau la moins chère de l'agglomération. Un petit bémol cependant sur le service public d'assainissement des eaux usées où nous avons une légère augmentation de 5 centimes due à l'harmonisation de surtaxes communautaires ce qui explique cette légère augmentation. On peut se féliciter que l'eau qui sort de nos robinets soit de très bonne qualité et la moins chère.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : de prendre acte de ce rapport annuel.

Th. FALCONNET – Monsieur RAILLARD, belle présentation et belle synthèse, je vous en remercie. Cela dit c'est un rapport important. Mais derrière ce rapport, il y a la santé de nos concitoyens avec un approvisionnement de qualité. Rappelons le travail qui a été mené depuis des années pour préserver la nappe sud qui est aujourd'hui un espace de captage et une ressource pour l'agglomération dijonnaise. Y a-t-il des demandes d'interventions ?
Monsieur RAILLARD.

L. RAILLARD – Les élus qui souhaitent avoir la version complète du rapport peuvent le consulter aux heures d'ouverture de la Mairie ou l'avoir par voie dématérialisée.

Th. FALCONNET – Bien entendu, il n'y a pas de conflit d'intérêts puisque nous buvons tous de l'eau. Nous allons donner acte. Je vais vous demander de me donner acte que ce rapport vous a été transmis.

LA DELIBERATION EST ACTEE.

10° - DESTINATION DES PRODUITS DES COUPES INSCRITES A L'ETAT D'ASSIETTE 2016

M. BERNARD – Il s'agit de la coupe et de la vente des bois brûlés sur le plateau. Je vais vous passer les articles sur le règlement d'exploitation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : De solliciter l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2016, les parcelles dont le passage est demandé (coupes non réglées) :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
10	7	Sanitaire suite à incendie
11	4	Sanitaire suite à incendie
17	5	Sanitaire suite à incendie

ARTICLE 2 : De décider la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2016, vente en bloc et sur pied par les soins de l'ONF des parcelles 10, 11 et 17,

ARTICLE 3 : D'accepter sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

Th. FALCONNET – C'est une conséquence des événements du mois de juillet. Je vais mettre aux voix.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

11° - SUBVENTION DU MINISTERE DE LA CULTURE POUR LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE AU TITRE DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

M-P. CROS – Le Conservatoire à Rayonnement Communal de Musique et de Danse, développe, sur le territoire, des actions d'éducation artistique et culturelle.

L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Le parcours d'éducation artistique et culturelle accompli par chaque élève se construit de l'école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part. Il conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève a acquises, des pratiques qu'il a expérimentées et des rencontres qu'il a faites dans les domaines des arts et de la culture.

A ce titre, la ville de Chenôve accueillera l'Orchestre Symphonique Inter Ecole de Musique (OSIEM) au Cèdre avec une aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 9 000€.

Vu l'avis de la Commission culture, éducation, jeunesse et sports en date du 4 novembre 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès de la DRAC au titre de l'Education Artistique et Culturelle et à solliciter une aide de 9 000 € pour accueillir l'Orchestre Symphonique Inter Ecole de Musique (OSIEM) au Cèdre.

Th. FALCONNET – Merci Madame CROS nous prenons également ces 2 000 euros supplémentaires. Y a-t-il des remarques sur cette subvention qui est importante pour le conservatoire qui est de très bonne qualité dans ce bel écrin qu'est le Cèdre ?

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Th. FALCONNET – Autorisation de signature de la convention de partenariat ville / association « les amis du lien social ». Madame CROS toujours.

12° - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE / ASSOCIATION « LES AMIS DU LIEN SOCIAL »

M-P. CROS – La Ville de Chenôve soutient depuis de nombreuses années cette association.

Cette association développe des manifestations et rencontres festives ce qui favorise l'entraide et la solidarité sur la ville.

La convention signée en date du 12 novembre 2012 arrive à son terme. Donc il faut donc signer une autre convention qui sera pluriannuelle, qui aboutira au versement d'une subvention autorisée annuellement par le conseil municipal. Cette convention est conclue pour une période de 3 années.

Je rappelle que cette association organise la venue du personnel et le réveillon du nouvel an.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée dans l'exposé ci-dessus, et à apporter toutes modifications ou adaptations de détail,

ARTICLE 2 : Plus généralement, de mandater Monsieur le Maire à l'effet d'accomplir toutes démarches et formalités nécessaires.

Th. FALCONNET – Concernant cette association, je voulais dire qu'elle œuvre dans le domaine de la culture et de la solidarité. Mme M'PIAYI aurait pu tout à fait présenter cette délibération. On veillera à équilibrer les temps de paroles la prochaine fois. Oui Monsieur Bernard BUIGUES

B. BUIGUES – Je ne prendrai pas part au vote étant adhérent de l'association.

Th. FALCONNET – C'est un peu pénible ces élus qui sont aussi dirigeants associatifs et qui donnent du temps de bénévolat aux associations.

B. BUIGUES – On manque de bénévoles.

Th. FALCONNET – Merci Monsieur BUIGUES pour votre investissement.

C. JACQUOT – Je suis dans le même cas que Monsieur BUIGUES.

Th. FALCONNET – Bravo bel effort. Je mets aux voix cette délibération.

LA DELIBERATION EST APPROUVEE PAR 30 VOIX POUR ET DEUX ELUS QUI NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (M. BUIGUES B. ET MME JACQUOT).

Th. FALCONNET – Règlement de fonctionnement des services petite enfance : modification de l'article 9 « modalités d'accueil », Madame BOILEAU vous avez la parole.

13° - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PETITE ENFANCE : MODIFICATION DE L'ARTICLE 9 « MODALITES D'ACCUEIL »

J. BOILEAU – Ces modifications de règlement concernent le contrat régulier qui sera adapté en cas de présences prévues ou non prévues.

Les services devront être prévenus de ces absences dans les délais fixés par le service pour ne pas être facturées. Cela permettra aux services de proposer à d'autres familles les plages libérées. Avec ses nouvelles modalités, nous serons en conformité avec la CAF.

Et pourront offrir plus de services à la population.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'adopter les modifications apportées au règlement de fonctionnement exposées ci-dessus,

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à leur apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie,

ARTICLE 3 : Plus généralement, de mandater Monsieur le Maire à l'effet d'accomplir toutes formalités et démarches nécessaires.

J. BOILEAU – Nous avons déjà fonctionné avec ce nouveau règlement. Les services offrent le matin à d'autres familles qui ne sont pas en contrat régulier des plages. Et leurs utilisateurs sont très contents.

Th. FALCONNET – Y a –t-il des remarques ? Là encore, on est sur un effort du service public aux besoins des usagers. Je vais vous demander de garder votre attention encore quelques minutes.

LA DELIBERATION EST APPROUVE A L'UNANIMITE.

14° - DELEGATIONS DE POUVOIRS A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Th. FALCONNET – Dernière délibération : délégations de pouvoirs que vous avez bien voulu me donner.

Je vous rends compte de cette délégation. Les questions que j'ai dû traiter par votre délégation.

- Programmation culturelle concert Pierre PERRET
- Les tambours du Bronx
- Séminaire de chez IKEA
- Louage de choses des Pressoirs de Chenove
- tarifs municipaux pour la saison hivernale
- louage de choses, locations: Bâtiment 7 rue de Longvic, partie hangar derrière place A Laprêvôte, terrain "piste aéromodélisme" plateau de Chenôve
- Recours dans le domaine des dispositions statutaires de la fonction publique. Défense des intérêts de la ville notamment auprès du tribunal administratif, en suite de la demande indemnitaire préalable d'un agent municipal dont le contrat de travail à durée déterminée n'a pas été renouvelée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : De prendre acte des décisions présentées au tableau ci-après annexé.

LA DELIBERATION EST ACTEE.

LA SEANCE EST LEVEE.